

# LO PUBLIAIRE

Sant Bauzelenc



Esté 2001 n° 62

## Au Sommaire de ce Numéro

Editorial	2
Maréchal Ferrant : métier d'hier et d'aujourd'hui	3
Centre d'animation sociale	4
SCB La Seranne	4
Etoile sportive	4
Les 5ème foulées du Thaurac	5
Les deux églises d'Agonés	6
Les lecteurs nous écrivent	8
La cloche du Publiaire	8
Sur les ondes	8
La framboise tueuse	9
Mots croisés	9
A propos de la subvention au Publiaire	10
Juridique : Les mauvaises odeurs	11
Solidarité insertion	11
Louis Rouvière - SOTEX MI	12
Animation artistique à St Bauzille	14
Grand jeu concours du Publiaire Les résultats	15
Le rond point du pont de Serody	17
Le sport au quotidien, quel bénéfice	17
Délibération des conseils	19
Service de garde	31
Etat civil	31
Horaires d'ouverture des mairies et Permanence des élus	31
Réponse aux mots croisés	31
Page poésies	32

Illustration page de couverture  
- ( Impasse Martial ) -

Reproduction interdite de tout ou partie de  
texte, sans l'accord écrit de  
l'auteur, édité dans le journal  
"Lo Publiaire Sant  
Bauzelenc"

## Editorial

Tout va bien... on continue

Et voici Lo publiaire de l'été 2001. Un été qui s'est fait attendre, après un hiver qui méritait à peine son nom, et un printemps bien arrosé. Mais, après tout, parmi les gens touchés par les fantaisies de la météo, nous ne sommes pas les plus à plaindre.

Dans ce numéro, vous trouverez, comme d'habitude, des informations ou des considérations sur des choses sérieuses, notamment des comptes rendus des conseils municipaux de nos trois communes ou de la communauté des communes qui sont particulièrement abondants suite aux récentes élections et à la nécessité de revoir pas mal de prévisions budgétaires. Mais vous trouverez aussi des textes pour se distraire ou même s'amuser. A ce sujet, par exemple, le jeu concours, s'il n'a pas encore suscité une avalanche de réponses, a quand même eu un certain succès encourageant pour la suite. Dans le numéro précédent l'article de Jacques sur le pâtissier et celui de Jeannot sur le " barbecue " ont déclenché intérêt et rires jusque chez les auditeurs de Radio-France Bleue. Merci Joël Avril. Et la façon dont le publiaire a traité les élections municipales dans nos trois communes a été appréciée par beaucoup de nos concitoyens de diverses tendances " politiques " et même au-delà de notre canton.

Donc, encouragés par nos lecteurs, on continue dans la même ligne. Bonne lecture.

Jean Suzanne

### Lo Publiaire Sant Bauzelenc

Journal d'information trimestriel :

Agonés, Montoulieu, St Bauzille de Putois

( Association loi de 1901 )

Rue de la Roubiade

34190 St BAUZILLE DE PUTOIS

Président : Jean SUZANNE - Composition : Thierry CELIE - Rédac. : Signataires des articles  
Impression : Arceaux 49, 1027 rue de la croix verte, Montpellier

Prochaine parution N° 63 Octobre 2001

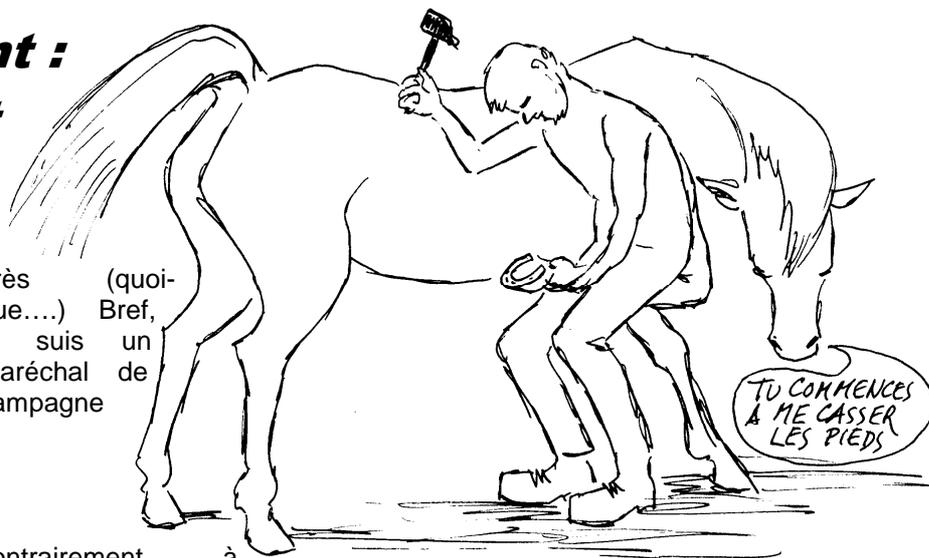
## Maréchal Ferrant : métier d'hier et d'aujourd'hui

Autrefois, tous les mas de Montoulieu et de ses alentours possédaient un cheval ; celui-ci était nécessaire pour le travail de la terre et plusieurs fois par an il fallait le faire ferrer. Le maréchal ferrant, Mr Martial, habitait à Saint Bauzille. Pour le contacter, pas de téléphone fixe ou mobile (outil indispensable de nos jours) il suffisait d'avertir le facteur qui se chargeait de faire l'intermédiaire . Mr martial venait alors s'installer à " La Plaine " où on lui emmenait les chevaux du coin ayant besoin de ses services. Aujourd'hui, il y a beaucoup moins de chevaux à Montoulieu car on n'a plus besoin d'eux pour les durs travaux de la terre mais nous avons un maréchal ferrant, Mr Philippe Callay et à travers son témoignage nous avons pu en savoir un peu plus sur la pratique de ce métier. Nous lui laissons donc la parole.

“ Si j'ai posé mon sac à Montoulieu, en 1989, c'est que j'y passais souvent et que la maison au pied de l'église Mas Beauséjour correspondait exactement au besoin du métier. Un porche sous la maison pouvait abriter l'enclume et la forge et il y avait suffisamment de place autour pour accueillir ma jument et sa pouliche, car il me faut toujours avoir des chevaux à contempler, il ne me suffit pas simplement de vivre grâce à eux. D'autant plus que cette vallée unique, cette Vallée de l'Alzon aux mille ressources à découvrir offre une bonne liaison entre la montagne et la garrigue et que la ville n'y est pas trop

près (quoi-que....) Bref, je suis un maréchal de campagne

contrairement à certaines tendances du métier. En effet beaucoup de maréchaux préfèrent s'installer en ville ( pour le business.) Pour ma part, je préfère la clientèle des particuliers à celle des clubs et de leurs nombreux chevaux qui obligent parfois à la précipitation. Je préfère prendre mon temps, car de la justesse et de la solidité de la ferrure dépendra le bon équilibre du cheval et son bien-être , même si cela implique de faire moins de ferrures et donc moins d'argent. On peut donc se rappeler un proverbe (on ne trouve pas la fortune sous les pieds des chevaux). S'il faut parfois se dépêcher c' est qu'aujourd'hui on n'emmène plus les chevaux à la forge et que certains jours le maréchal passe autant d'heures à rouler que sous les chevaux. Le métier est donc devenu itinérant. Il est plus physique qu'autrefois car la méthode moderne pour ferrer les chevaux est celle dite "à l'anglaise" c'est à dire que l'artisan exécute toutes les phases du ferrage seul (déferrer, parer, forger, ajuster, pose et finition ) en courant de l'enclume au fourgon-atelier et en se cassant à l'équerre sous les animaux, parfois remuants et agacés par les insectes durant l'été . Autrefois le maréchal travaillait avec un



aide qui lui tenait les pieds, ou les faisait tenir par les clients . C'est donc un vrai métier qui demande de véritables connaissances car avant de courir, le cheval doit déjà marcher correctement et la mise au point d'un cheval est l'affaire d'un professionnel. Je dirai donc qu'il est dommage pour certains chevaux qu'ils aient à faire à un poseur de fer c'est à dire à une personne qui n'est pas responsable légalement et qui souvent cause des torts à notre profession et compromet à plus ou moins long terme l'intégralité physique de ces animaux. Ceci est malheureusement à constater dans d'autres domaines artisanaux mais cela devient plus grave quand cela entraîne des dégâts physiques sur des animaux. Mais que font donc les services concernés ?...La maréchalerie est une affaire de "pros", de vertu et d'expérience car un âne ne trébuche pas deux fois sur la même pierre et on dit "pas de pieds pas de cheval". Les préoccupations de nos anciens ont élaboré au cours des siècles des méthodes vérifiées qui sont toujours d'actualité dans la profession. Il n'y a pas de petites économies qui ne profitent. Au delà de huit semaines il faut renouveler la

ferrure du cheval si l'on tient à le garder longtemps. "Pour un clou se perd le fer, pour le fer le cheval et pour le cheval le cavalier". Si, comme avant, de l'entretien des chevaux dépendait l'économie d'un foyer, il y aurait peut-être moins d'erreurs répétées dues au manque de connaissances. Le cheval est depuis l'aube de la civilisation notre allié dans les conquêtes de l'humanité. Sa présence actuelle à nos côtés révèle la force de la relation qui l'unit encore à l'homme. Il faut qu'il devienne enfin notre plus noble conquête et depuis des siècles il est, avec les maréchaux ferrant, un lien entre le passé et le futur."

Nous remercions Mr Callay de nous avoir fait partager l'amour de ce beau métier.

Entre hier et aujourd'hui où est la différence quand on voit le maréchal ferrant au travail ? Pareil est le bruit du marteau sur l'enclume, le souffle de la forge, le grésillement et la fumée s'échappant du sabot lors de sa pose et l'odeur de corne brûlée qui l'enveloppe. Il reste un homme faisant corps avec le cheval dans l'exercice d'un métier dur et fort dont les gestes sont restés les mêmes à travers les siècles

A.M. LEONARD & B. LEBON

*Pour tous contacts*

*Mr Callay Philippe*

*Mas Beauséjour*

*34190 Montoulieu*

*Tel : 04 67 73 31 67 fixe*

*ou mobile : 06 86 92 08 78 sur rendez-vous.*

## **CENTRE D'ANIMATION SOCIALE**

6, rue des écoles républicaines -  
34 190 GANGES

" Le centre d'animation sociale de Ganges organise un séjour à Séville en Espagne du 31 juillet au 17 août 2001, dans le cadre d'un échange interculturel : rencontre France - Italie - Espagne autour des musiques, activités de pleine nature, visites, soirées festives... Ce séjour est ouvert aux jeunes de 15 à 20 ans.

*Pour tout renseignement, contacter le centre d'animation sociale au : 04 67 73 80 05"*

*La directrice,  
Aïcha AININE*

## **S.C.B. LA SERANNE**

Voilà la saison 2000/2001 terminée. L'équipe première après un début de saison tatillon termine à la 6e place sur 12.

Les 17 ans où le manque flagrant d'effectifs s'est senti terminent à la 10e place sur 12.

Les 15 ans ont effectué une excellente saison terminant à la 4e place sur 11.

La palme revient aux 13 ans qui finissent 1er de leur poule et vice-champion de l'Hérault, totalisant 18 victoires pour 18 joués, totalisant 105 buts pour et 16 contre. Un grand bravo à cette équipe qui accède à la 2e division.

Les Benjamins I après une très belle saison terminent 1er ex aequo à égalité avec une grosse pointure CASTELNAU-LE CRES et accèdent eux aussi à la 2e division.

Les Benjamins II sont composés en grande majorité de jeunes débutants dans le

football qui portent avec honneur les couleurs du club.

Les Poussins I dans une poule de 2e division très relevée terminent 4e après une très belle saison.

Les Poussins II dans leur poule 3e division terminent 3e devancés d'un point par les équipes de Montpellier-Hérault et Castelnau Le Crès. Les débutants ont participé à plusieurs plateaux et à la journée nationale à Lattes.

Un grand merci à Eric CAZALET (17 ans), Patrick PEYRIERES (15 ans), Patrick VALETTE (13 ans), Thierry LERMA et Nicolas CIRIBINO ( Benjamin I), Franck GHISALBERTI (Benjamin II), Gilbert BERTRAND (Poussin I), Laurent MAZURIC (Poussin II), Jules Marie CAUSSE (Débutant), Richard GRANIER ( Equipe A), pour leurs excellents résultats.

Quant aux vétérans ils terminent 2e de leur poule après une élimination en ¼ de finale de la coupe de l'Hérault. Nous souhaitons à

tous de bonnes vacances. Rendez-vous en septembre pour une nouvelle saison.

*Frantz REBOUL*

P.S. : J'oubliais d'adresser nos félicitations à Julie LOUVRIER pour cette sélection en féminine (13 ans) et à CHABANEL Julien (13 ans) pour sa qualification à la Finale Régionale Prédator et CHAFIOL Fanny (Benjamin) en sélection District.

## **ETOILE SPORTIVE**

En début de saison, Henri FOUGEAT et Gilbert EL JILALI, qui furent des dirigeants " jeunes ", appréciés de tous dans les années 1980, nous ont quittés.

Aux familles éprouvées, le bureau adresse ses condoléances attristées.

*Frantz REBOUL*



## Les 5<sup>èmes</sup> Foulées du Thaurac

Dimanche 26 août 2001 à St Bauzille de Putois

1 – Course principale	10 km départ à 10h00
2 – Course populaire	6 km départ à 10h00
3 – Course poussins	1 km départ à 8h45
4 – Course benjamins et minimes	2 km départ à 9h15

Les " Foulées du Thaurac " fêtent déjà leurs cinq ans. La première édition c'était le 20 septembre 1997. L'émotion était forte, le doute et le stress dans la zone rouge, mais finalement tout s'est bien passé, au-delà même de nos espérances!

Je ne me lasserai jamais de dire que notre parcours est somptueux au risque d'être un peu récurrent pour certains, mais j'en assume la critique. Le tracé sillonne les "Pouzolles" entre les oliveraies, les vignes, les mas, les bergeries en longeant le plateau du Thaurac pour atteindre enfin la côte des célèbres Grottes des Demoiselles. Du sommet le panorama grandiose et sauvage ne laissera personne indifférent, la montée non plus d'ailleurs !...

Cette année, une deuxième course de 6 Km vous est proposée. Celle-ci empruntera le même parcours en évitant toutefois la difficulté principale des Grottes des Demoiselles.

Il s'agit bien là d'une fête populaire ouverte à tous, parents et enfants, où la convivialité anime l'esprit des compétiteurs qu'ils soient de haut niveau ou de simples joggeurs ayant comme devise " la perf d'accord mais la fête d'abord " ! ...

En ce qui concerne la fête, nous avons prévu un " apéritif amélioré " suivi d'un repas champêtre servi convivialement par MICHOU et son équipe sur les berges ombragées de l'Hérault. Le tout sera animé musicalement par le groupe " NEZ ROUGE ".

Pour conclure, n'oubliez pas que l'homme fait de son corps un compagnon de toute une vie, alors dosez vos efforts, vous irez plus loin, l'important étant de participer.

Fabien BOUVIE



### Les récompenses

Trophées aux trois premiers de chaque catégorie.

Primes aux cinq premiers du scratch H et F du 10 km

Primes aux trois premiers Vétérans scratch du 10 km

Lots jusqu'au dixième homme et femme du scratch.

Lots produits du terroir aux 5 premiers H et F du 6 km

Lot aux premiers St Bauzillois et St Bauzilloise.

Tee-shirt et bouteille de vin à tous les participants.

Médaille à tous les enfants

	Homme	Femme	Vétérans
1 <sup>er</sup>	1 000F	1 <sup>er</sup> 800F	1 <sup>er</sup> 800F
2 <sup>ème</sup>	800F	2 <sup>ème</sup> 600F	2 <sup>ème</sup> 600F
3 <sup>ème</sup>	600F	3 <sup>ème</sup> 400F	3 <sup>ème</sup> 400F
4 <sup>ème</sup>	400F	4 <sup>ème</sup> 300F	
5 <sup>ème</sup>	200F	5 <sup>ème</sup> 200F	

#### Tableau des primes au Scratch 10 km

Tirage au sort parmi les numéros de dossards des coureurs

- 3 voyages semi-marathon Marseille/Cassis

- 1 week-end pour deux au Campotel plus descentes en canoë

- Des entrées gratuites aux grottes des demoiselles

- 2 cardio-fréquence mètre

#### RENSEIGNEMENTS ET REGLEMENT

**Rendez-vous :** départ du plan d'eau

**Parcours :** le parcours est indiqué par des flèches sur la chaussée. La distance sera marquée tous les kilomètres par des piquets prévus à cet effet. L'accompagnement avec des véhicules à moteur est rigoureusement interdit.

**Ravitaillement :** deux postes de ravitaillement sont à disposition des coureurs au 5<sup>ème</sup> km et à l'arrivée plus un épongeage au 3<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> km.

**Assurance :** l'épreuve est encadrée par les organisateurs et les services officiels de sécurité. L'assurance sanitaire est assurée par les ambulances AZUR. Une assurance responsabilité civile est souscrite par l'organisateur.

Les concurrents participent à l'épreuve sous leur responsabilité exclusive.

L'Office Municipal des sports décline toute responsabilité pour les accidents pouvant survenir aux coureurs, officiels ou tiers, avant, pendant ou

après l'épreuve. Les organisateurs se réservent le droit de trancher tout litige dans le sens du règlement.

**Service médical :** un service médical (médecins, infirmières, secouristes, ambulances) sera en place sur le parcours et l'arrivée. **Les non-licenciés doivent être en possession d'un certificat médical de non-contre indication à la pratique des courses datant de moins d'un an et de le présenter impérativement à l'inscription (enfants compris).**

A l'arrivée des douches vous sont ouvertes au terrain de camping municipal situé à 400 mètres environ du plan d'eau. Un balisage fléché de manière très lisible sera effectué.

**Engagements .** 30 frs par coureur avant le 25 août dernier délai. Les inscriptions prises le jour même seront majorées de 10 frs et n'excéderont pas 8H30 pour le bon fonctionnement de la course.

1) **COURSE PRINCIPALE :** départ 10H00 pour un parcours de 10 km très pittoresque vallonné et sélectif ayant comme point culminant le passage devant les

Grottes des Demoiselles avec la vue magnifique sur le village.

2) **COURSE POPULAIRE.** 6km, même heure, même lieu.

3) **COURSES ENFANTS . 1ère course :** départ 8H45- 1km classement filles/garçons écoles de sport et poussins nés en 1992-1994-1990-1991

**2ème course :** départ 9H15 - 2km classement filles/garçons **benjamins** et minimes nés en 1988-1989-1986-1987.

**Les courses enfants sont gratuites (aucun enfant ne sera accepté dans la course adulte)**

Un repas convivial servi par MICHOU et son équipe est prévu au plan d'eau vers 13H00. Animation musicale "NEZ ROUGE". Tirage au sort des dossards au cours du repas vers 14H00. Les coureurs récompensés sont tenus d'assister à la remise des prix qui aura lieu après le repas aux alentours de 15H00.

## les deux églises d'Agonès :

### ST VINCENCIAN ET ST SATURNIN



Jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle les actes administratifs et notariés font toujours référence aux deux paroisses d'Agonès:

**St Vincencian** dont dépendaient le village actuel d'Agonès et plusieurs mas disparus, se trouvant autrefois sur le flanc de la montagne en montant à la croix.

**St Saturnin** dont dépendaient La Vielle, Olivet et Valrac.

#### **St Vincencian**

Située au sommet de la montagne où se trouve la croix de St Mécisse, il en reste dans les bois de l'Euzière les ruines d'une église à chevet carré que l'abbé Giry<sup>1</sup> date avec prudence de l'époque wisigothique (le Languedoc demeura sous obédience wisigothique jusqu'en 720); elle est dédiée à Saint-Vincent, ce qui par déformation a donné St Mécisse.

Saint Vincent de Huesca est un martyr espagnol qui a vécu au IV<sup>e</sup> siècle. Son culte, apparu en Gaule du sud dès

le Ve siècle, s'est répandu rapidement.

Le chevet carré (comme 85 autres églises du département étudiées par l'abbé Giry)

et la dédicace à un des premiers martyrs, laissent supposer que la construction de cette église remonte à une haute époque.

L'administration de Charlemagne choisira ce même emplacement à Agonès, pour y installer le chef lieu d'une de ses vicairies, la " vicaria Agonensi " citée en 899 dans le cartulaire de Maguelone.

La " vicaria " ou vicairie, est, à l'époque carolingienne, une circonscription administrative : c'est une structure civile, subdivision d'un Pagus (en gros un diocèse) qui permet de localiser les biens. Il faudra attendre la révolution française et la division de la France en départements, préfectures, cantons et communes pour retrouver une organisation semblable.

Le diocèse de Maguelone<sup>2</sup> " pagus Magdalonensis " comptait quatre vicairies : Maguelone, Agonès, St

Bauzille de Montmel et St Mathieu de Tréviès ; la vicairie d'Agonès est bien connue des historiens car c'est la première du diocèse à être mentionnée en 899.

L'existence de la " vicaria Agonensis " est aussi attestée par six chartes du Cartulaire de Gellone<sup>3</sup> : en 926, 928, 958, 999, 1005 et 1070.

De l'implantation de cette vicairie date certainement la construction d'une deuxième église à chevet semi-circulaire, accolée à l'église à chevet carré.

Pourquoi ces deux églises côte à côte ? La première église à chevet carré était peut-être privée et l'administration carolingienne, en s'installant à Agonès, a voulu avoir son église publique, comme ce fut souvent le cas. Ou bien l'une des églises était utilisée pour le culte paroissial et l'autre comme baptistère, ce qui était fréquent au début de la chrétienté.

A la fin du Xe siècle le système administratif carolingien va disparaître, c'est le système féodal qui se met en place : on ne se réfère plus à la " vicaria " dans les actes officiels.

La paroisse se crée et va devenir la nouvelle référence territoriale : dans le cartulaire de Maguelone à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, la paroisse de Saint-Vincencian " parrochia S. Vincensiani " a remplacé la " vicaria Agonensis ".

#### **St Saturnin**

C'est l'église paroissiale actuelle, située sur une colline en dehors de toutes habitations, elle est entourée d'un cimetière.

Construite plus tardivement que Saint-Vincencian, le

cartulaire de Maguelone la mentionne pour la première fois en 1218.

Mais de cette paroisse ne dépendaient, au Moyen-âge, que les mas de la plaine d'Agonès c'est à dire La Vielle, Olivet et Valrac. Jusqu'au milieu du XVIe siècle, le village d'Agonès restera dans le ressort de Saint-Vincencian et ce n'est qu'à partir du XVIIe siècle que Saint-Saturnin deviendra la seule et unique paroisse.

Eglise rurale isolée, on peut penser que son emplacement n'a pas été choisi par hasard. En effet, les restes d'une dédicace à des divinités païennes, retrouvés dans le cimetière après la guerre de 1914, que l'archéologue Guy Barraol<sup>4</sup> date de la seconde moitié du IIe siècle ou du début du IIIe siècle de notre ère, laissent supposer que cet endroit était déjà un lieu de culte à l'époque gallo-romaine.

Par ailleurs, selon la tradition orale, des tombes se trouveraient au-dessous de l'entrée de l'église, elles auraient été vues à la fin du XIXe siècle, par la sacristine, alors que les maçons refaisaient le carrelage : il s'agirait de tombes bâties. Que le dallage de la chapelle recouvre des tombes, cela n'aurait rien de surprenant car il arrive souvent à l'occasion de travaux faits dans les églises ou à leur proximité, que l'on exhume des sarcophages romains, des tombes mérovingiennes ou wisigothiques<sup>5</sup>.

D'après les études faites par les historiens et les archéologues, les tombes bâties et les sarcophages, se raréfient progressivement au VIIe siècle pour disparaître complètement au VIIIe siècle où les sépultures sont plus sombres.

L'église Saint-Saturnin a-t-elle été construite sur une nécropole antique ?

A l'époque romaine et jusqu'à l'époque carolingienne le domaine des morts n'empiétait pas sur celui des vivants, les sépultures se trouvaient donc toutes hors des zones habitées. Il n'existe en effet aucune trace de tombes sur la montagne, autour des églises de Saint-Vincencian, alors que l'on sait que cet endroit était occupé au IX<sup>e</sup> siècle.

Par ailleurs la christianisation des campagnes s'est faite lentement, les croyances païennes sont demeurées profondément ancrées chez les ruraux, mais les évangélisateurs n'ont pas cherché à supprimer les pratiques anciennes, ils les ont christianisées.

L'Eglise a-t-elle voulu introduire le culte de Saint-Saturnin à Agonès afin de faire disparaître une dévotion païenne ?

Saint-Saturnin est un des premiers martyrs de la Gaule, son supplice a eu lieu en 250 à Toulouse et dès le IVe siècle, ses reliques sont vénérées dans cette ville.

Dans le Languedoc de nombreuses églises sont dédiées à ce saint et on sait que les premiers chrétiens de la Gaule aimaient à se faire enterrer auprès des lieux consacrés aux martyrs.

Les chrétiens d'Agonès ont-ils cherché à être ensevelis auprès d'une église consacrée à saint-Saturnin (église qui aurait remplacé un oratoire païen) ou bien a-t-on voulu christianiser leur cimetière en y implantant un édifice de culte ?

Seules des fouilles archéologiques pourraient apporter une réponse à ces questions.

Catherine Gay-Petit  
Mai 2001

<sup>1</sup> " Les vieilles églises à chevet carré de l'Hérault " Abbé J. Giry, 1983

<sup>2</sup> Maguelone est un des premiers évêchés de la chrétienté gauloise, des fouilles récentes ont mis à jour les restes d'une imposante cathédrale funéraire paléochrétienne ; Montpellier n'existait pas à l'époque carolingienne, sa naissance date de 985 .

<sup>3</sup> Gellone : Saint-Guilhem-le-Désert

<sup>4</sup> " Une dédicace inédite à Agonès, Hérault " Guy Barraol, Revue Archéologique de Narbonnaise, 19, 1986, p. 369-373.

<sup>5</sup> Exemples :

- à Colombiers (Hérault) église St Sylvestre, en 1987, fouilles sous le dallage et découverte de deux sarcophages du VIe siècle,

- à Tornac (Gard) église St Baudile, en 1988, mise à jour d'une nécropole paléochrétienne lors du défoncement de la vigne entourant l'église.

**Le Club Cartophile Gangoies Organise,**

**Le dimanche 19 Août 2001**

**Salle des Fêtes de Ganges  
de 9 heures à 18 heures**

**La 13<sup>ème</sup> Bourse de  
cartes postales  
anciennes  
et autres collections**

(Timbres, télécartes, monnaies, vieux livres ...)

Entrée 10F donnant droit à une carte souvenir  
Renseignement au : 04 67 64 39 77 ou 04 67 73 82  
16 E-mail : mcbke@aol.com



## Les lecteurs nous écrivent !

“ ... Etant native de Saint-Bauzille, de même que mes parents et arrière-grands-parents des deux familles. Les nouvelles vont me rapprocher du village que j'ai quitté le 30 novembre 2000. Après avoir mis ma maison en location et emporté dans ma mémoire le paysage exceptionnel de notre commune. Avec dans son environnement Agonès, Brissac et Montoulieu, qui font partie de cette beauté sauvage de la nature. Ainsi

que le parfum des plantes aromatiques dans notre région.”

Thérèse MARTIAL  
64160 MORLAAS

“... Nous avons beaucoup de plaisir à lire “ Lo publière ”, et savoir ce qui se passe dans le village est toujours source d'intérêt pour nous.

Tous les articles parus, aussi divers soient-ils, sont intéressants, et félicitations pour l'équipe dynamique que vous formez.

Merci à tous les rédacteurs

qui permettent ainsi de maintenir un contact avec les Saint-Bauzillois éloignés. Bien amicalement.”

M. & Mme REGNIER  
91570 BIEVRES

“... Dans l'attente de recevoir bientôt le publière car c'est toujours avec plaisir et émotion que je reçois par lui des nouvelles du village de ma petite enfance (1940 à 1946).”

Monsieur CAUSSE  
06570 Saint Paul de Vence

### La cloche du publière

... Je ne sais où Jean SUZANNE a pris ce renseignement. Il n'y avait pas de tambour et ce n'était pas mon père qui était garde-champêtre, qui faisait les publications. C'était l'appariteur et avec une cloche assez grosse, avec un manche en bois. Cette cloche était placée dans un petit placard dans le mur, au bas

des escaliers de la Mairie. D'ailleurs, mon père, ce n'était pas son travail. De plus, mutilé de la guerre, il avait les nerfs qui commandent le pouce et l'index coupés par une balle et ne pouvait pas s'en servir. Une petite anecdote au sujet de la cloche : un samedi soir, tard, avec mon ami Philippe (Henri BRESSON, on l'appelait Philippe, mais c'était le nom de son père) nous étions rentrés dans la Mairie et nous avons pris la cloche du publière. Et à minuit, nous faisons les

annonces dans Saint-Bauzille. L'appariteur nous a couru après et arrive devant la boulangerie BONNET. Moi, je suis parti vers le pré, et Philippe de l'autre côté. Pris de court et dans son élan, l'appariteur est allé s'aplatir contre le portail de Napoléon (je crois que son nom était CAMBON. J'ignore pourquoi, on l'appelait Napoléon)...

Extrait d'une lettre de  
Monsieur René PRIVAT de  
Bédarieux.

### Sur les ondes

Le Dimanche 3 juin, nous écoutons la radio “ France Bleu Hérault ” quand notre attention a été retenue par la rubrique de Joël Avril qui évoquait “ Lo Publière. ” Il nous a fait le plaisir de lire quelques extraits de l'article de Jeannot Bresson sur la bronzette et bien sûr, n'a pas oublié Mr Guide puisqu'il est une des célébrités qui fréquentent son magasin. Au nom de toute l'équipe du “ Publière ” nous tenons à le remercier pour ce clin d'œil à notre journal.

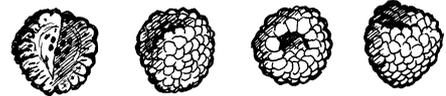
A. M. LEONARD  
B. LEBON

### Petit coin sourire !

Une patiente à son médecin :  
“Je veux un médicament pour m'aider à dormir, mais pas trop fort car je ne veux pas me réveiller morte demain”

Jean-Louis Trintignant déclarait :  
” Passé soixante ans, quand on se réveille sans avoir mal quelque part, c'est qu'on est mort.” Faudrait lui remonter le moral à celui-là ! A force de traiter les gens de vieux à la soixantaine, ils le vivent mal, forcément

# LA FRAMBOISE TUEUSE



Il ne s'agit pas là d'un titre de roman policier écrit par un jardinier délirant, déçu par sa récolte, mais d'une vieille information entendue sur les ondes d'une grande radio nationale.

Tout commence par un ver parasite connu par tous sous le nom de ténia, insolite prédateur des boyaux de beaucoup d'animaux, parfois même locataire indésirable des intestins humains.

Selon les commentaires sérieux de cette radio, le renard serait aussi affecté de cette sale bestiole interminable qu'est le ténia.

Jusque là rien d'alarmant mais, attendez la suite...

Car le renard, comme tous les animaux sauvages, ignorants les toilettes publiques, se soulage n'importe où, notamment à coté, ou, sur les framboisiers sauvages de la forêt, et, par conséquent un germe de ténia minuscule vient se loger dans les particules de ce petit fruit délicieux. Après

absorption chez l'homme de cette framboise contaminée, il en résulte une affection très grave du foie, car le germe plonge et détériore petit à petit cet organe indispensable de notre organisme.

Plus grave, cette maladie, à l'heure actuelle ne connaît encore pas de traitement thérapeutique efficace.

La finalité de ce cas très rare est tout simplement la mort du patient atteint de ce mal.

Il faut savoir que cette mystérieuse maladie a fait plus de décès que la fameuse maladie de la vache folle. Ce phénomène pathologique dont j'ignore le nom<sup>(1)</sup> a été responsable d'une dizaine de morts ces dernières années, et les autorités médicales commencent sérieusement à se préoccuper de ce problème inquiétant.

Comment se fait-il que nous ne soyons pas plus informés dans les médias sur le sujet ? Alors que l'on nous

rabâche les oreilles avec la sortie d'un nouveau film ou la chanson d'un chanteur au talent discutable.

Je le rappelle, ceci n'est pas une blague de mauvais goût, toutefois on peut quand même consommer ces framboises ou fraises des bois après cuisson ou sous forme de tarte pâtissière par exemple.

Bien sûr, il va de soi qu'il faudra être prudent lors d'une promenade dans les bois avec de jeunes enfants, tout en se méfiant également des fameuses mûres des bois, douteuses aussi.

Source de l'info : FRANCE INTER émission de Stéphane BERN "Le Fou du Roi" du 04/05/2001  
Christian LECAM

<sup>(1)</sup> NDLR : "Échinococcose alvéolaire"

## HORIZONTAL

A : A St Bauzille, apprécié des vacanciers.

B : S'écoule à Béziers – La sorcière a le sien.

C : Environ 576 m en Chine – Fait comme un appareil ménager.

D : Corps simple gazeux dont la molécule est formée de trois atomes d'oxygène, (on en parle beaucoup – Pour toi.

E : Quand on est dedans, il faut en sortir – Estimation intellectuelle.

F : Initiales connues pour un goûter – Suivi d'Eden, c'est un film d'Elia KAZAN avec James DEAN – Traditions.

G : Affirmation bretonne – Après une remise en ordre, elles seront réelles.

H : Ne permet pas le contact.

## MOTS CROISES

Par Christian LECAM

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
A									■
B				■					
C			■						
D						■			
E							■		
F			■						
G									
H		■						■	
I				■					

I : Sa baie est dominée par un christ immense – Au service d'un dictateur.

## VERTICAL

1 : Abrite un humble représentant de la paix.

2 : Etat des U.S.A. ou furent tournés de nombreux Westerns.\*

3 : Dans la mobylette – Lettres de : Bouzigues – Fut changée en vache.

4 : Ils s'occupent de sympathiques quadrupèdes.

5 : C'est une idée fixe.

6 : Bruit de raquette de tennis – Ecroule.

7 : Choisit selon ses idées – Utile pour le pêcheur

8 : Sur les berges de l'Hérault.

9 : Il traverse la Sibérie.

(Solution page 27)

# **A propos de la subvention de Saint-Bauzille au “ publiaire ”**

Dès le début de son mandat, le nouveau conseil municipal de Saint-Bauzille a eu l'intention d'augmenter la subvention attribuée au “ publiaire ” en échange de quoi, selon ce qui nous en a été communiqué, celui-ci mettrait à la disposition de la mairie quelques pages de

sa publication.

A noter que dans l'état actuel des choses, recettes et dépenses de notre association s'équilibrent, avec 75% de nos ressources issues des dons des lecteurs, le reste étant couvert par les subventions municipales (5 000F par Saint-Bauzille depuis

10 ans, 1 000F depuis l'an dernier de Montoulieu). Il n'y avait donc pas urgence de notre part à demander une augmentation. L'offre de Saint-Bauzille a provoqué une discussion sérieuse dans notre équipe. Celle-ci s'est réunie le lundi 21 mai. Les 8 présents ont souhaité unanimentement que le publiaire conserve son indépendance et ne soit pas confondu avec un bulletin municipal. Néanmoins, cette augmentation a été acceptée par 5 voix contre 3 aux conditions ci-dessus et le libellé d'une lettre au maire de Saint-Bauzille a été décidé à l'unanimité.

Voici le contenu de cette lettre ci contre :

Les choses sont claires. Lo publiaire est heureux d'être soutenu par de plus en plus de lecteurs et d'avoir la confiance des élus des trois communes. La ligne d'ouverture et d'indépendance qu'il s'est choisie n'y est sans doute pas pour rien. Soyez assurés qu'il s'y tiendra encore longtemps.

Pour l'équipe du publiaire  
Jean SUZANNE

## **“ Lo publiaire Saint-Bauzillois ”**

*Saint-Bauzille, le 22 mai 2001*

*Monsieur le Maire,*

*Messieurs les Conseillers Municipaux de Saint-Bauzille de Putois,*

*Il y a quelques jours déjà, nous avons appris votre intention d'augmenter sensiblement la subvention accordée par la commune à notre association, sans, d'ailleurs, que nous en ayons exprimé la demande. Et nous vous remercions sincèrement de cette preuve de confiance.*

*Néanmoins, afin que cette décision ne donne lieu à aucun quiproquo auprès de nos lecteurs, il est bon de préciser que “ Lo publiaire ” n'est pas un bulletin municipal, qu'il reste responsable de tous les textes qu'il publie et qu'il est libre d'accepter ou de refuser tout texte qu'il jugerait incompatible avec certaines règles qu'il s'est fixées pour rester dans l'axe de ses objectifs, quel que soit l'auteur ou le contenu de ce texte. D'autre part, il paraît à une cadence trimestrielle qu'il entend conserver.*

*Après avoir réfléchi, l'équipe du publiaire accepte donc le principe de votre proposition d'augmenter notre subvention, tout en insistant sur les conditions générales ci-dessus. Si elle se réalise, nous essaierons, à l'aide de cette ressource supplémentaire, d'améliorer encore notre mission qui est de mettre à la disposition de tous nos concitoyens et amis, un moyen de mieux s'exprimer et de mieux se connaître, dans le respect de chacun. En vous renouvelant nos remerciements pour votre confiance, nous vous prions d'accepter nos respectueuses salutations.*

*Pour l'équipe du publiaire  
Jean SUZANNE*

## Les Mauvaises Odeurs

C'est l'été, on utilise fréquemment le barbecue pour faire griller des sardines ou des merguez, par exemple. Les odeurs peuvent être mal ressenties par les voisins. Néanmoins, il n'y a pas motif à invoquer, comme " trouble de voisinage ", le fait qu'une grillade émane du jardin d'à coté. Toutefois, il peut exister une réglementation interdisant cet usage si vous habitez dans un lotissement.

Dans tous les autres cas de figure, les juges résolvent ces sujets de discorde au cas par cas en fonction de la gêne constante et répétitive de l'auteur du trouble.

Les mauvaises odeurs de cuisine, autre exemple, peuvent faire l'objet d'un conflit aboutissant devant les Tribunaux. Un restaurateur, un

boucher charcutier traiteur peuvent être menacés de procédure ... Mais sachons qu'une jurisprudence a permis de débouter un plaignant en ces termes : " ces odeurs n'étaient pas constantes ... et la perception d'odeurs désagréables était subjective " Il est bon de savoir qu'aucun texte particulier ne s'applique à l'odeur ; cependant, s'il est prouvé que des émanations désagréables sont occasionnées pour nuire à son voisin, ce ne sera pas la puanteur qui sera mise en cause, mais la volonté de nuire à autrui qui sera retenu devant le Tribunal.

En matière de relents d'animaux, les citoyens ont eux aussi leurs problèmes. Par exemple en ville un habitant d'un immeuble a été

indemnisé du trouble causé par des senteurs d'urine de chats qui s'introduisaient par les fenêtres ouvertes.

La mauvaise odeur ne correspond à aucune réglementation particulière. Pourtant, certains la trouvent dérangeante, d'autres nauséabonde ; néanmoins elle n'est pas réputée comme trouble de voisinage. L'entente entre les parties contribue à régler les problèmes. Cependant, si le conflit continue et arrive devant le Tribunal et que le critère de faute soit reconnu intentionnel par l'auteur du trouble, ce motif peut constituer une circonstance aggravante suivie de dédommagement.

3, place Fabre d'Olivet - 34190 Ganges

Tél : 04.67.73.46.44

7, plan de Claustre - 34380 St Martin de Londres

Tél : 04.67.55.62.97 - Fax: 04.67.73.38.80

## SOLIDARITE INSERTION

Association Intermédiaire

### POINT A DÉCEMBRE 2000

Voilà déjà 3 ans que l'association SOLIDARITÉ INSERTION existe. Rappelons que son objectif est la recherche de tout travail, afin de le transmettre à des demandeurs d'emploi désireux de ne pas se contenter d'allocations de chômage ou du RMI. La motivation principale de toutes ces personnes est certes l'amélioration du quotidien, par le salaire perçu, mais aussi dans bon nombre de cas, la recherche d'un lien social qui les sortira de leur isolement ou la reconnaissance de leur capacité à rendre service. De telles dispositions sont de

nature à garantir le sérieux et l'efficacité des personnes que l'association met à disposition de ses clients.

Par la centaine de personnes inscrites en recherche de travail, c'est toute une gamme de domaines d'intervention qui est offerte : ménage, garde d'enfants, couture, repassage, préparation de repas, soutien scolaire, soins aux animaux, traitement de texte, jardinage, travaux saisonniers, travaux divers, gros nettoyage, rangement bûcheronnage et toutes spécialités auprès des artisans et PME.

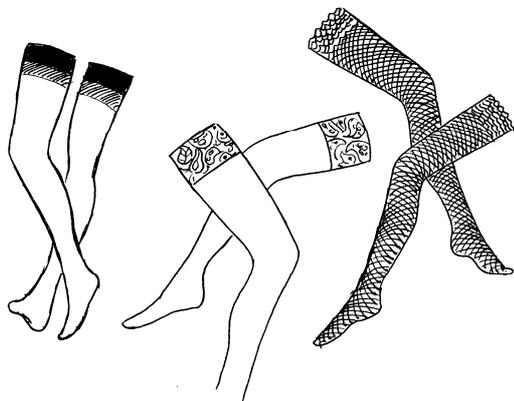
L'association SOLIDARITÉ

INSERTION a son siège au 3 Place Fabre d'Olivet à GANGES (04.67.73.46.44) et son agrément préfectoral lui confère la zone géographique des cantons de GANGES, et ST MARTIN DE LONDRES et les communes de SUMENE et ST LAURENT LE MINIER. Elle accepte un très grand nombre de missions quelle que soit la durée et leurs origines : particuliers, associations, professionnels, artisans, commerçants, agriculteurs...dans les limites réglementaires prévues par la DDTE et l'ANPE.

En 2000, ce sont 65 salariés qui ont travaillé à temps partiel auprès de 80 clients.

## 1929 - LOUIS ROUVIERE

### S.O.L.A.M.A. - S.O.T.E.X. M.I. - 2001



Ce nom, bien connu, ces sigles un peu moins, représentent l'évolution d'une entreprise de fabrication de bas puis de collants de la dernière guerre mondiale à nos jours.

Louis Rouvière dès 1929 s'était associé à Jean Valette pour créer une entreprise de fabrication de bas.

Elle se trouvait au fond de la rue de l'ancienne poste, au bord de l'Hérault.

Elle ne pouvait recevoir que 2 métiers rectilignes, un 8 têtes et un 12 têtes.

C'est le moment de s'entretenir avec Henri Bertrand qui a travaillé à partir de 1933 dans cette entreprise.

Les autres employés étaient Étienne et Émile Valette, Henri et Michel Bertrand, Antoine Alcoveiro, Noël Doumergue, Emma Rigaud, Clairette Tricou, Thérèse Bresson.

En 1933 dès sa sortie de l'école, Henri Bertrand débutait comme "rebrousseur".

Les métiers étaient en deux parties, l'un dit "long" pour tisser la jambe et l'autre pour tisser la semelle. Pour passer de l'un à l'autre il fallait accrocher le bas sur deux peignes, rôle du rebrousseur.

Pour la teinture et le formage,

il fallait aller à Ganges, c'était Louis Rouvière qui s'en chargeait avec sa moto. La matière première était la soie naturelle (reportez-vous au n°39/1995 : du mûrier à la soie, écrit par Carole Théron), elle arrivait sur des écheveaux, il fallait la dévider et l'embobiner, sur des bobines adaptées aux métiers. Suivaient la rayonne puis le Nylon.

C'est donc en 1949 que Louis Rouvière implantait son usine où elle se trouve actuellement.

A partir du croisement de la Vierge en allant sur Ganges, vous passez devant la pâtisserie Guide, le bureau de tabac, le Crédit Agricole à gauche, le garage des grottes, la boulangerie Verdié, l'épicerie Babet et l'entreprise dénommée S.O.T.E.X.M.I..

C'est un grand bâtiment avec un toit traditionnel à plusieurs pentes, ses verrières, ses cheminées d'où s'échappent des nuages de vapeur d'eau. Sur un côté : "MANUFACTURE DE BAS DE LUXE", à l'entrée : une enseigne "Bas et Collants, CLIO, vente directe".

Deux tilleuls cachent la façade avant, vous montez quelques marches, vous ouvrez une porte en fer forgé, vous arrivez dans le hall d'entrée, où sont exposées des formes de jambes en plastique, habillées de bas ou de collants, en face une porte à deux battants d'où s'échappent le ronronnement des machines et un air surchauffé.. Nous sommes bien à l'intérieur d'une entreprise de fabrication de bas.

Sa marque était AZUR. Dès 1943 il suffisait d'un seul métier rectiligne pour tisser

un bas, du 8 au 12. Il passait à 30 têtes, c'est à dire tissage de 30 bas en même temps, le progrès était en marche.

Après la guerre survenait la loi Marshal, l'entrepreneur qui achetait un métier U.S. de marque READING recevait une subvention, Louis Rouvière en achetait un neuf puis trois d'occasion.

L'effectif de l'usine passait de 50 à 60 employés, en 1960. Il fallait agrandir, les boutiques travaillaient en équipe, jour et nuit les 3x8.

Il disait alors à Henri Bertrand qui était devenu mécanicien, (il avait participé au montage du premier métier READING avec un spécialiste américain) : " nous voilà tranquille pour un bon moment".

C'était sans compter avec l'arrivée des premiers métiers circulaires en provenance de Troyes.

D'ailleurs Henri Bertrand partait à Troyes pour un stage, puisque Louis Rouvière en achetait d'abord 6 à 2 chutes, 4 minutes pour tricoter un bas, puis 60 à 4 chutes, 3 minutes pour tricoter un bas.

L'entreprise de l'industrie italienne sur la fabrication des métiers et le tricotage et la commercialisation des bas allait s'en ressentir et créer des difficultés aux entreprises de Bonneterie françaises.

En 1967, Louis Rouvière cédait son affaire qui était en pleine expansion, la seule du canton qui avait résisté aux turbulences économiques.

Le repreneur restait à la tête de cette entreprise jusqu'en 1981.

En 1970, il vendait tous les métiers rectilignes pour ne garder que les circulaires.

Il abandonnait la marque

AZUR, car il rachetait la marque CLIO, qui avait été vendue par les frères Mazet de Ganges à un industriel de Sumène.

Il cédait lui-même l'affaire en 1981, à deux associés, qui allaient subir jusqu'en 1990, les aléas de la conjoncture économique.

Entre 1990 et 1991, l'entreprise est en difficulté, dépôt de bilan, licenciement de tout le personnel, mise à l'épreuve, achat des locaux par la Mairie. En 1991, c'est l'apparition de Thierry Pougnet, l'actuel chef d'entreprise.

De 1991 à 1993, il apprenait le métier, une période où il fallait réagir vite et surtout sans se tromper car la concurrence était sévère et ne permettait aucun faux pas, c'était sûrement la meilleure école.

Il a été aidé dans cette tâche par ses parents Claudine et Michel Pougnet qui avaient connu les mêmes conditions en 1970 à Sumène où ils avaient créé avec un succès qui perdure encore aujourd'hui, l'entreprise S.O.L.A.M.A..

En 1993, Thierry Pougnet signait un contrat location vente des locaux avec la Mairie et dirigeait l'affaire S.O.T.E.X.M.I. en gardant toujours la marque CLIO.

Après cette page d'histoire, passons au présent. Je rendais donc visite à Thierry Pougnet qui me recevait cordialement dans son bureau.

Au passage, sur la droite de la porte, je remarquais une petite horloge avec, de part et d'autre, des casiers vides, c'était la pointeuse, "*elle ne marche plus depuis longtemps*" me dit-il, s'apercevant de mon regard surpris.

Puis il insiste sur le fait que c'est une entreprise familiale, une vingtaine de personnes qui travaillent 35 heures, surdouées et qualifiées, fières

de maintenir tous les objectifs fixés et de garantir la qualité des produits qui font leur renommée.

Il m'expliquait alors la fabrication des bas et des collants qui se déroulent en 4 phases.

Première phase : le tricotage: toujours les métiers circulaires, de plus en plus modernes, fonctionnement pneumatique, dirigés par ordinateur, toujours le Nylon mais aussi le Lycra comme matière première, toujours stocké sur des bobines, 500 kilomètres de fil, 2 km 500 pour tricoter un bas. La qualité d'un bas possède son degré, c'est le denier, plus il est lourd plus il a de deniers. Par exemple, 9 000 mètres de fil pèsent 15 grammes donc 15 deniers.

Les métiers actuels comptent 400 aiguilles qui tournent à 1 500 tours et il tombe un bas toutes les 2 minutes.

S.O.L.A.M.A. et S.O.T.E.X.M.I. travaillent en étroite collaboration, tous les bas sont tissés à Sumène, tous les bas sont teints, formés, conditionnés à Saint-Bauzille.

Son frère Philippe Pougnet, participe à la partie technique de l'entreprise. Coller au progrès, se tenir au courant, se recycler sont de lourdes responsabilités.

Deuxième phase : la confection :

Dur métier circulaire, il tombe toutes les 2 minutes une forme cylindrique ouverte aux deux extrémités. Pour constituer un bas ou un collant il existe de nombreuses opérations.

Pour un bas, il faut coudre à une extrémité un bracelet élastique ou en dentelle et à l'autre à l'aide d'un robot, coudre la pointe du pied et vous obtenez un bas de couleur écru.

Pour les collants, même opération, mais il faut bien sûr 2 jambes qui sont ouvertes au niveau de la cuisse pour

permettre l'assemblage de la culotte, il se fait manuellement à l'aide d'une machine à coudre à couture plate.

Je ne rentrerai pas dans le détail de toutes les opérations qui demandent beaucoup de dextérité, d'expérience, de conscience professionnelle qui ne peuvent s'apprendre qu'avec le temps. Thierry Pougnet me signalait que lorsqu'il embauchait une personne, il prenait la responsabilité de l'apprentissage interne qui pouvait durer 3 mois.

Troisième phase : la teinture et le formage :

Les bas ou collants sont enfermés dans des sacs et introduits dans le tambour d'une machine qui ressemble à celui d'une machine à laver, pendant 3 heures dans un bain bouillonnant à la couleur désirée.

Puis ils sont tendus sur des formes de jambe, introduits par douzaine à l'intérieur d'une cloche à vapeur pour une cuisson à 130° pendant 2 minutes, puis le séchage.

Quatrième phase : le conditionnement :

Il comprend le dernier contrôle de qualité sur une table lumineuse, car j'oubliais qu'à chaque étape du montage des bas il existait un contrôle de qualité, en fait chaque fois qu'il est manipulé.

Les bas ou les collants sont alors soigneusement pliés à l'intérieur d'un collant de présentation.

Pourquoi cette réussite que nous connaissons puisque S.O.T.E.X.M.I. est le seul fabricant du département de l'Hérault ? Bien sûr la qualité reconnue des produits, leur présentation, les options choisies en évitant la grande distribution qui compte 70% de la fabrication, mais en s'appuyant sur les 30% restants, des clients comme Damart, Daxon... par le choix des créneaux, plutôt les spécialités grande taille,

confort, luxe, mariage, sexe shop.

Mais il faut avoir un service commercial opérationnel, une vitrine sur le site Internet " WW.BASCLIO.COM ", une présence en janvier à l'exposition de lingerie à Paris, pour glaner toutes les informations de l'évolution des marchés, de la technique, et de la collection future, une exposition en septembre au salon de la lingerie à Lyon.

En 1999, les rencontres européennes à Saint-Bauzille, en 2000, en Sardaigne et le 20 juin 2001 en Andalousie, il faut toujours répondre présent.

Thierry Pougnet me faisait

visiter les locaux qu'il a rachetés à la Mairie en 1997, et me signalait que depuis 2 ans les activités se maintenaient et que si elles se stabilisaient encore quelques années, il envisagerait un agrandissement.

En effet, au cours de la visite, je m'apercevais du nombre de machines, du stock, de l'étroitesse des passages.

Chacun possède son territoire, entouré de caisses remplies de bas, de collants, l'une se vide l'autre se remplit, les gestes sont précis, j'ai même remarqué un gant d'acier pour celui qui découpe les culottes, ce qui dénote un certain danger,

d'autres sont torsés nus dans un nuage de vapeur à cause d'une température ambiante élevée, le silence qui règne signe d'une certaine attention, la précision du geste, la position des mains autour de l'aiguille de la machine à coudre.

Tout ceci au service de la qualité, de l'élégance et de la féminité.

Il faut satisfaire la clientèle féminine ce qui, bien sûr, profite aussi à la gent masculine.

Jacques DEFLEUR

## ANIMATION ARTISTIQUE à SAINT BAUZILLE



21, 22, 23 avril, la salle polyvalente accueillait l'exposition de peinture présentée par " les amis des beaux-arts ".

Huiles, aquarelles, pastels sont représentatifs des différents styles.

Dix exposants parmi les membres de l'association étaient présents.

Samedi, jour du vernissage, beaucoup avaient répondu aux invitations lancées pour le plus grand plaisir des organisateurs.

En information, la tombola, dotée d'une aquarelle au profit de l'association a été gagnée par Rose Verdier toujours présente lors des manifestations.

Les jours suivants, un nombre conséquent de visiteurs, des Saint-Bauzillois, mais aussi des gens de communes voisines ont montré leur intérêt pour ce mode d'expression.

Notamment les élèves de l'école du Thaurac accompagnés de leur

institutrices, et institutrices.

Et là, pas question de complaisance d'autant qu'ils paraissent pour beaucoup d'entre eux, initiés, ils avaient qu'un papi, qu'une mamie " grand peintre " dans la famille.

Après le grand vent de fraîcheur, retour à la case départ c'est à dire au local associatif situé face à l'église. Les rencontres atelier se tiennent tous les mardis dernièrement de 17 heures à 19 heures, encadrées et conseillées par Jean SUZANNE pour le dessin et Dominique FITIPALDI pour la peinture.

L'année se termine fin juin pour reprendre en septembre, la date à cette heure n'étant pas encore fixée, pour les personnes éventuellement intéressées,

Renseignements :

M. MILLET : 04.67.73.34.06

J. GAILLAN : 04.67.73.77.87

Maryse MILLET

## les résultats

**Timide** on peut dire pour cette première version de jeu. Vous n'avez été que 9 personnes à concourir...

Trop difficile, trop facile, c'est pour les jeunes, c'est pour les anciens, trop de questions ... certains avaient projeté de participer mais voilà le délai était trop court ! Ou alors la crainte de ne pas répondre juste à toutes les questions ? A vous de nous dire ce que vous souhaiteriez pour la prochaine version de jeu.

Pour notre part la lecture des réponses nous a permis de retirer quelques enseignements pour la prochaine fois.

Nous pensions qu'il y aurait des sans fautes et que nous aurions du mal à départager les candidats ; loupé, aucun sans faute.

Nous avons tout de même apprécié la subtilité des réponses et plus particulièrement à la 1<sup>ère</sup> question subsidiaire, ce que nous ne manquerons pas de vous faire partager dans le prochain concours.

**Félicitations à tous.**

Les gagnants sont :

**1<sup>ère</sup> Mme Marie Hélène TONADRE** avec 36 points sur 38, gagne un bon d'achat d'une valeur de 200F

**2<sup>ème</sup> Mme Colette BROUSSE** avec 36 points sur 38, gagne un bon d'achat d'une valeur de 100F

**3<sup>ème</sup> Mr Jean Marie EL JILALI** avec 36 points sur 38, gagne un bon d'achat d'une valeur de 100F

**4<sup>ème</sup> Mme Thérèse TRICOU** avec 34 points sur 38, gagne un bon d'achat d'une valeur de 100F

**5<sup>ème</sup> Mr Justin VIALA** avec 33 points sur 38, gagne un

bon d'achat d'une valeur de 100F

**6<sup>ème</sup> Mme Claire MAURIN**

**7<sup>ème</sup> Melle Agathe MARTIAL**

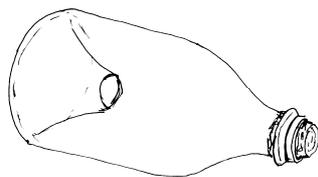
**8<sup>ème</sup> Mme Marie CHAFIOL**

**9<sup>ème</sup> Mme Thérèse WAGNER**

Nous avons décidé de leur attribuer un lot pour la participation au jeu : Une magnifique vue aérienne en poster photo du village de St Bauzille

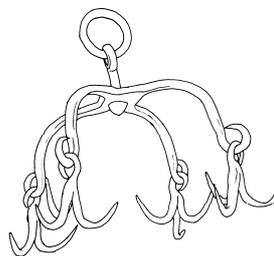
Nous vous communiquons dans ce numéro une partie des réponses, la suite vous la trouverez dans nos prochaines parutions en fonction de l'espace libre.

Question N° 1 : Cette bouteille de verre est **une**



**petite nasse** spécialement conçue pour attraper les petits poissons, les vairons ou "verniers" à St Bauzille. Placée entre les rochers au fond de l'eau ou en créant à l'aide de galets un genre d'entonnoir à contre courant ... autant de façons et de méthodes qui permettaient suivant l'adresse et l'humeur du temps de faire une bonne friture.

Question N° 2 : Cet objet est **un fouille puits** ou grappin ("cerca pous" cherche puits). Il servait à récupérer tous les objets tombés au fond du puits. La récupération classique était le seau avec sa chaîne que l'on avait oublié d'attacher au bord du puits. Mais aussi des denrées, car avant l'arrivée



du réfrigérateur, le puits le remplaçait et il était fréquent d'immerger dans l'eau fraîche, bouteilles, fruits et autres produits dans des paniers. Ils étaient perdus si le lien qui le reliait à la surface se cassait ou tombait. L'intervention du fouille puits, promené sur le fond, servait à remonter ces paniers à la surface en les accrochant. Exercice délicat demandant de l'adresse, car l'objet mal accroché regagnait le fond juste avant sa sortie en libérant son contenu. Cet exercice était aussi dangereux car les margelles peu hautes n'étaient pas une protection suffisante pour la personne qui opérait.

Question N° 6 : Quel service rendait le bois de micocoulier aux bergers ?

Le bois de micocoulier est un bois très flexible ; on connaît la fabrication des fourches. Il a aussi une autre particularité, celle de se refendre très facilement ; son bois ligneux permet d'extraire de fines lamelles qui peuvent se cintrer. Son utilisation est donc bien connue des bergers qui peuvent prendre dans leur musette tous les matériaux et matériels nécessaires pour la **confection des colliers de moutons** au cours de leurs gardes journalières. Cette question a pour référence l'interview de M. et Mme

Magne par Daniel Girard dans le Publiaire n° 17 d'avril 1990 où M. Magne nous parle de son métier de berger et de sa passion pour la confection des colliers.

Question N°8 : Le premier pont suspendu était en pierres, câbles et planches. Il fut déclaré d'utilité publique par **Napoléon III** le 23 novembre 1862. Les travaux furent confiés à Mr Adolphe BOULLAND, ils débuteront le 25 février 1864 et se termineront à la fin de la même année. L'ouverture à la circulation ne pourra s'effectuer qu'après les tests de résistance obligatoire. C'est le **16 janvier 1865** que la circulation est enfin ouverte sur le pont suspendu.

Cette question fait référence à l'article de Mr Pierre AUBIN sur l'histoire du Pont suspendu dans le Publiaire n° 28 de janvier 1993,

Question N°22 : Quelle est la longueur du tablier qui relie les communes Agonès et St Bauzille ? : Cette question fait référence à l'article

précédemment cité. La longueur du tablier, partie suspendue et mobile du pont est de **99 m**. Elle est toujours la même après sa réfection de 1929

Question N°9 : De quelle année est la version actuelle (date d'achèvement des travaux) de l'église de St Bauzille ? . C'était la question piège de ce questionnaire. La réponse est **1897** et pour être plus précis, le 9 novembre 1897 ; il s'agit de la réception définitive des travaux et non la réception provisoire qui eut lieu l'année précédente le 12 août 1896. La réponse se trouve dans le livre "Mémoire et Images d'un village de l'Hérault" (page 98) de Daniel AUBIN.

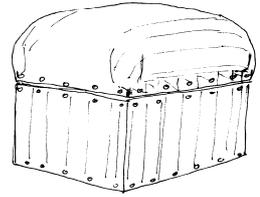
Question N°10 : Quelle est la date de la première édition du numéro 1 du Publiaire ? La réponse est **Octobre 1985**, 16 ans déjà ! La réponse se trouvait dans le même numéro que le jeu N° 61 (Rétrospective du journal par son président Jean Suzanne).

Question N°11 : Avant d'être une place, la place du Christ était un **cimetière**. Le cimetière se situait en plein centre du village et à la demande de la municipalité de St Bauzille, il fut déplacé route de Montoulieu. Ce déplacement sera effectif à la fin de l'année 1876. L'emplacement libre deviendra une place "place de la commune" tout d'abord puis place du Christ.

Question N°25 dessin ci-contre : Il s'agit de la porte d'entrée de l'ancienne école de garçons à St Bauzille au **35 bis avenue du Chemin neuf**. Il y avait deux erreurs sur ce dessin ; **trois vitres** au lieu de deux au niveau

de l'imposte et la fente de la **boîte aux lettres** est sur le rang haut dessus

Question N°12 : Petit coffre en



bois dont le couvercle était recouvert d'un tissu matelassé. C'est un **coffre de brodeuse**. Il servait à ranger le matériel nécessaire à l'ouvrage qui était positionné sur le couvercle maintenu par des aiguilles. Généralement son propriétaire brodait son nom sur le tissu ; sur le coffre ayant servi de modèle il y a le prénom de "Mathilde".

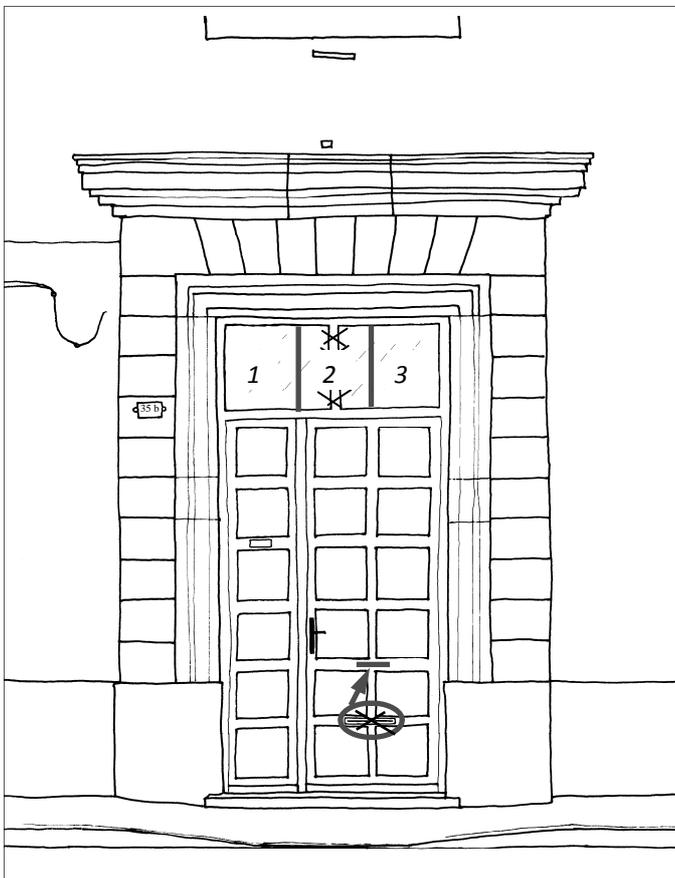
Question N°14 Les deux paroisses situées sur la commune d'Agonès étaient : **Saint Vincencian et saint Saturnin** Voir article de Mme Catherine GAY-PETIT pages 6&7

Question N°15 : Cette sphère de verre d'environ 15 cm de diamètre remplie d'eau était un **réflecteur de lumière**.

Il y avait dans l'intérieur de la brodeuse à bas une petite lampe qui servait à travailler le soir pendant les longs mois d'hiver. Cette petite lampe était pendue toujours à côté du travail, elle se composait d'un petit quinquet à huile et la lumière se reflétait plus vive sur le travail, après avoir traversé un globe de verre rempli d'eau qui était accroché à côté de la lampe. A l'inverse par transparence ce globe servait de loupe pour les travaux délicats ou à enfiler une aiguille ...



Thierry CELIE



Les Anglais conduisent à Gauche, mais leur invention de ces fameux ronds-points est assez ... adroite. A preuve, la rapidité avec laquelle celui de Sérody a été adopté, sans trop de casse, à part quelques traces de roues parties tout droit dans la terre meuble. Pourtant, il mettait un point (rond) final à cette enivrante descente de la Cardonille, propice aux emballements de nos machines. En amont, le rétrécissement des voies semble être un bon avertissement pour ralentir. Cet ouvrage paraît donc efficace et bien accepté. Situé à l'entrée de notre village, sur une route très touristique, il est parfaitement placé pour recevoir des symboles représentatifs du village, une sorte de carte de visite parlant d'elle-même, racontant un peu la vie ici et souhaitant bon accueil au voyageur qui passe.

Pour le moment, le rond-point est occupé par les hautes herbes, témoins de la fécondité de la terre qui a été apportée là pour la sécurité des automobilistes. L'eau n'est pas encore disponible pour un arrosage régulier ; (on remarque pourtant une borne à incendie, toute proche, mais elle ne peut servir à

cela.) On peut donc profiter un peu de ce "répit" pour réfléchir à la "carte de visite" en question.

L'objectif serait de faire beau, simple, économique en entretien et en eau, et représentatif..

Voici quelques idées "dessinées", et qui essaient d'atteindre cet objectif ambitieux.

Les lecteurs du Publiaire sont invités à donner leur avis bien sûr..

1 – Les 3 cyprès de l'accueil.

2 – Berger et brebis en tôle découpée, grandeur nature, peints en noir.

3 – Galets de l'Hérault, avec un peu de terre pour entretenir des plantes aromatiques, lavande, thym, romarin, etc.

4 – Puits, olivier, banc de pierre.

5 – Citerne et son mécanisme, avec escalier et auge en pierre.

\* Autres idées non dessinées :

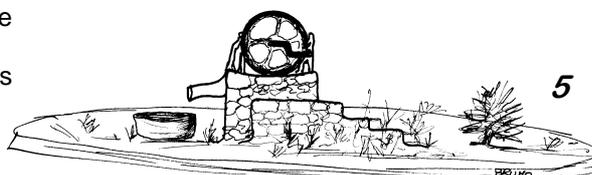
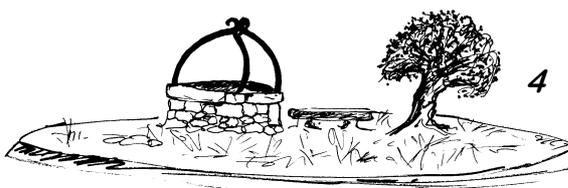
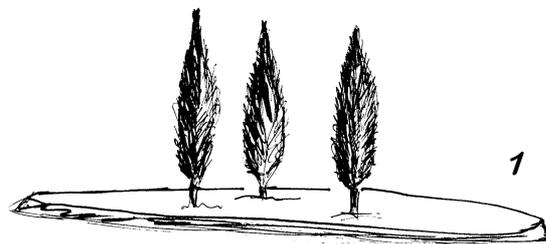
· Restanques étagées (faïsses) comportant des plantes aromatiques dans leur terre.

· Paysage miniature Thaurac – Saint Messise

· Tonneau et quelques ceps de vigne.

· ... ou autres.

## Le Rond-Point du Pont de SERODY



Bruno Granier

## Le sport au quotidien, quel bénéfice ?

**Se sentir bien dans sa peau, bien dans sa tête, ne pas être essoufflé au moindre effort ... oui, le rêve peut devenir réalité ! Il suffit de consacrer du temps – un peu mais régulièrement – à une activité physique qui va, entre autres bénéfices, protéger notre cœur, nos articulations et diminuer notre cholestérol.**

**En 1960, 28% des Français**

**faisaient du sport, 38 % en 1980, plus de 50 % en 2000. 80 % s'y adonnent par plaisir, 70 % pour se sentir mieux... et ils ont raison! Le sport - mieux vaut parler d'activité physique au sens large - est bon pour la santé. Vous n'avez pas le temps de courir, pédaler ou nager tous les jours? Marchez dans la rue, jardinez, activez-vous chez vous... ce qui compte, c'est de "vous bouger".**

### Entretien de la "machine"

L'appareil locomoteur, muscles, os, articulations, est le premier bénéficiaire. Le sport va ralentir l'évolution normale qui, avec les années, conduit à une fonte musculaire, à une raideur articulaire et à une raréfaction de l'os (la fameuse ostéoporose). Ainsi les muscles redeviennent plus puissants, moins fatigables. Et s'ils prennent un peu de volume, pas d'inquiétude : avant de ressembler à un haltérophile, il vous faudra soulever des poids au moins 5

heures par jour et pendant des mois! Les articulations et les ligaments récupèrent leur souplesse et la minéralisation des os est meilleure.

### **Améliorer la "pompe" cardiaque**

Les bénéfices les plus marquants, et prouvés scientifiquement, concernent l'appareil cardio-vasculaire - ce n'est pas pour rien que les cardiologues considèrent la sédentarité comme un facteur de risque cardio-vasculaire majeur au même titre que le cholestérol, le tabagisme et l'hypertension artérielle. Le repos prolongé réduit rapidement la force de contraction du muscle cardiaque : des études ont montré qu'après seulement 3 semaines au lit, le volume cardiaque avait déjà diminué de 17 %. Parallèlement, la fréquence cardiaque s'accélère de 0,5 battement à la minute et par jour d'alitement. C'est pour cette raison mais aussi pour maintenir "en forme" les muscles et les os que, lors des vols dans l'espace, des programmes d'entraînement physique sont désormais systématiquement imposés aux astronautes.

L'activité physique augmente la capacité d'effort maximal (meilleure tolérance aux efforts quotidiens). Elle diminue la fréquence cardiaque de repos : le cœur se fatigue moins - tout le monde a entendu parler du cœur lent (50 battements par minute, parfois moins) des grands cyclistes. Le cœur bien entraîné est également moins sensible aux excitations liées au stress.

L'exercice physique améliore aussi la circulation sanguine; l'oxygène apporté par le sang aux muscles et aux divers organes est mieux utilisé.

En ce qui concerne l'hypertension artérielle enfin, il a été démontré que, dans une population dont la tension artérielle était normale, le risque de développer une hypertension était augmenté de 20 à 25 % chez les sédentaires (par rapport aux actifs).

### **Réduire les facteurs de risque cardio-vasculaire**

L'activité physique et sportive réduit certains facteurs de risque de l'athérosclérose, à l'origine de problèmes coronaires (angine de poitrine, infarctus du myocarde).

Elle abaisse le mauvais cholestérol (LDL), élève le bon (HDL), et diminue le cholestérol total - ainsi que les triglycérides. Il a été prouvé que le risque d'accident coronaire est inversement proportionnel au niveau d'activité physique - tant qu'elle n'est pas excessive. D'ailleurs, les décès d'origine cardiovasculaire sont nettement moins fréquents dans le groupe des sportifs d'endurance. Le cœur du sportif est également moins sujet à l'infarctus et si celui-ci se produit, le cœur récupère plus vite et mieux.

L'utilisation des sucres par l'organisme est également améliorée et, chez les diabétiques, la pratique du sport conduit à la réduction des médicaments antidiabétiques voire à la diminution du nombre de piqûres d'insuline.

Enfin, la fonction respiratoire est améliorée et la tolérance à l'effort optimisée.

### **Revoir son hygiène de vie**

L'activité physique et sportive conduit tout naturellement à réviser son hygiène de vie.

- Comment prendre du plaisir à courir après un (trop bon) repas, trop gras ou trop arrosé ? la réduction des graisses et de l'alcool s'impose spontanément!
- Être essoufflé, "cracher ses poumons", quel inconfort! là encore, la conclusion est évidente : mieux vaut réduire sinon arrêter le tabac!

Vos activités professionnelles, la vie familiale, les soucis du quotidien... vous empêchent de dormir ? Une saine fatigue physique va prendre le dessus sur votre surmenage mental et psychologique; vous allez mieux dormir et, pourquoi pas, arriver à supprimer les anxiolytiques ou autres médicaments de l'insomnie.

### **Maîtriser son mental**

L'activité physique et sportive est avant tout un facteur d'équilibre, un facteur de mieux-être; elle exerce un effet antistress, diminue l'anxiété au quotidien, améliore la stabilité émotionnelle.

Dans la pratique sportive, les jeunes libèrent positivement leur agressivité; ils apprennent la vie en société : respect des partenaires, des adversaires, des arbitres, des horaires, des règles... La pratique sportive leur donne l'occasion de s'affirmer : un timide prendra conscience de son utilité au sein du groupe, un gros verra aussi gros que lui dans l'équipe et du même coup ses complexes vont s'atténuer.

À l'âge adulte, l'activité physique et sportive qui entretient ou fait progresser l'équilibre, l'adresse, la vigilance, l'attention, la coordination, le jugement, la rapidité des réflexes... a une incidence sur la vie professionnelle. Des études ont montré que les accidents de travail étaient plus rares chez les employés pratiquant le sport, que les arrêts de maladie étaient plus courts et que la productivité était plus grande!

La résistance générale de l'organisme face aux rhumes, maux de gorge, et autres petits ennuis de santé quotidiens est meilleure; le tonus général a un niveau supérieur et en cas de maladie la récupération est souvent plus rapide. Au troisième âge, enfin, marqué parfois par l'isolement, la pratique d'une activité physique dans un club de gym, au sein d'un groupe, permet le maintien d'une vie sociale.

Ainsi, à tous les moments de la vie, l'activité physique est source inépuisable de bienfaits; il n'existe pas de limite d'âge pour en profiter, démarrer une activité ou s'y remettre. La seule précaution est d'adapter raisonnablement son activité à ses capacités pour s'en trouver réellement en meilleur état physique et mental.

Docteur Gérard Porte *Médecin du sport, Paris*

**Présents** : Mmes AFFRE F ; LAMOUREUX C ; MARTIAL V ; TONADRE M  
MM. CARLUIY R ; ISSERT M ; CICUT G ; BRESSON J ; ALLE O ; MARIN N ; MISSONNIER R ; OLIVIER D ; REBOUL F ; REY B ;

**Secrétaire de séance** : ALLE Oscar

### I SERVITUDE DE PASSAGE

L'entreprise qui assure l'entretien des bassins d'alimentation d'eau potable de la commune, emprunte actuellement un chemin situé sur des parcelles appartenant à la SCI "L'Olivier".

Afin de pouvoir continuer à assurer cet entretien, la mairie a demandé à la SCI de lui concéder une servitude de passage.

Un protocole d'accord a été signé entre le maire et Monsieur et Madame BIANCIOTTO Jean-Louis,, gérants de la SCI l'Olivier, qui accorde cette servitude.

En contrepartie, la mairie s'engage à goudronner le chemin et à en assurer l'entretien à ses frais, depuis le chemin des Lutins jusqu'aux bassins.

De même, un protocole d'accord devrait être signé avec Monsieur et Madame BOUTIER pour trouver une solution au problème de stationnement sur la parcelle leur appartenant au niveau des bassins, ou à défaut créer une servitude de stationnement sur la parcelle.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte de créer cette servitude avec la contrepartie demandée et autorise le maire à signer tous les documents correspondants, ainsi que tous documents concernant les époux BOUTIER.

### II MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

Monsieur le maire propose de modifier le tableau des effectifs, ceci afin de faire droit à un avancement de grade pour certains agents créer un poste supplémentaire pour recruter un agent.

Il convient donc de créer un poste de brigadier un poste d'agent de maîtrise qualifié

un poste d'agent d'entretien à 26 heures.

Le Conseil à l'unanimité, accepte les modifications du tableau des effectifs proposées avec la mention de 2 emplois en remplacement des anciens, et la création d'un nouvel emploi d'agent d'entretien.

### III MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE :

Afin de mieux répondre aux besoins des administrés, il serait souhaitable d'ouvrir les bureaux de la mairie l'après - midi à compter du 1<sup>er</sup> juin 2001.

Pour cela, il faudra augmenter la durée hebdomadaire de l'agent administratif qualifié, chargé de l'accueil du public.

Cette durée pourrait être amenée de 19 heures à 26 heures.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la modification de la durée hebdomadaire de cet agent. Cette modification sera transmise pour avis à la CTP.

### IV EXONERATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE :

Afin de redynamiser l'activité économique de la Commune, la maire propose d'exonérer pendant deux ans de la taxe professionnelle, les entreprises nouvelles qui s'installeraient dans la commune en cas de création. .

Le Conseil, à l'unanimité, accepte cette exonération.

### V TAXE D'ASSAINISSEMENT :

Les collectivités qui ont engagé des dépenses d'investissement pour créer un réseau d'assainissement, ou améliorer leur système d'assainissement, peuvent demander une participation à ces travaux pour les constructions nouvelles.

Cette participation est due sous forme de taxe dont le montant ne peut excéder 80 % du coût d'une installation d'assainissement autonome.

Monsieur le Maire propose de la fixer à 10 000 francs. 10 conseillers sont pour et 5 conseillers sont contre (Mmes AFFRE. LAMOUREUX. TONADRE . MM.

REY. MARIN)

Cette proposition est votée à la majorité.

### VII REDEVANCE ORDURES MENAGERES

Afin de pouvoir continuer à effectuer le ramassage des ordures ménagères jusqu'à ce que le problème de fermeture de la décharge du Triadou soit réglé, il est nécessaire de prévoir des travaux de grosses réparations sur le camion compacteur ou peut être son remplacement.

Il faut donc inscrire une provision sur le budget 2001.

Cette provision entraînant une dépense supplémentaire, seule l'augmentation de la redevance permettra d'équilibrer le budget.

La redevance doit être fixée à 850 francs à compter du 1<sup>er</sup> mai 2001.

Cette augmentation n'ayant pas d'effet rétroactif, le montant de la redevance pour l'année 2001 sera calculé comme suit :

$$\frac{650 \times 4}{12} + \frac{850 \times 8}{12} = 784 \text{ F}$$

13 conseillers votent pour cette augmentation.

1 conseiller vote contre (madame AFFRE)

1 conseiller s'abstient (Mme TONADRE)

Cette proposition est votée à la majorité.

Monsieur le Maire évoque ensuite la possibilité de transformer la redevance en taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Celle-ci serait alors calculée sur la base de la taxe sur le foncier bâti.

Une simulation va d'abord être demandée aux services fiscaux, afin de connaître les incidences qui en découleraient.

Cette question sera donc revue lors d'un prochain conseil municipal.

### VIII VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS :

#### - Budget ordures ménagères

La secrétaire donne lecture du Compte administratif 2000, qui fait apparaître les résultats suivants :

Dépenses de fonctionnement :

432 831,17 F  
 Recettes de fonctionnement :  
 466 063, 34 F  
 soit un excédent de 33 232,17  
 francs.  
 Le Conseil, à l'unanimité, adopte ce  
 compte administratif.  
 L'excédent sera affecté en totalité à  
 la section de fonctionnement.

#### - Service funéraire :

La secrétaire donne lecture du  
 compte administratif 2000, qui fait  
 apparaître les résultats suivants :

##### Fontionnement :

**Dépenses** : 58 434,56

**Recettes** : 60 407

soit un excédent de 1 972,44 F

##### Investissement :

**Dépenses** : 0

**Recettes** : 31 356

soit un excédent de 31 356 F

Le Conseil, à l'unanimité, approuve  
 le compte administratif.

Le résultat de fonctionnement sera  
 affecté en totalité à la section de  
 fonctionnement.

#### - Eau - assainissement

La secrétaire donne lecture du  
 compte administratif 2000 qui fait  
 apparaître les résultats suivants :

##### Section de fonctionnement

**Dépenses** : 790 620,05

**Recettes** : 985 072,57

soit un excédent de 194 452,52 F

##### Section d'investissement

**Dépenses** : 2 848 504,84

**Recettes** : 2 321 682,41

soit un déficit de 151 830,78 F.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve  
 le compte administratif.

Le résultat de fonctionnement sera  
 affecté en totalité à la section  
 d'investissement afin de couvrir le  
 déficit de cette section.

#### - Commune

La secrétaire donne lecture du  
 compte administratif 2000 qui fait  
 apparaître les résultats suivants :

##### Fonctionnement :

**Dépenses** : 4 099 341, 70

**Recettes** : 4 332 550,97

soit un excédent de 233 209,27 F

##### Investissement :

**Dépenses** : 1 086 458, 70

**Recettes** : 1 394 604,21

soit un excédent de 308 145,51 F

Le Conseil, à l'unanimité, approuve  
 ce compte administratif.

Le résultat de fonctionnement sera

affecté  
 pour 133 000 francs en section  
 d'investissement  
 pour 100 209,27 francs en section  
 de fonctionnement

### IX VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2001

#### - Ordures ménagères

Monsieur le Maire présente le  
 budget primitif 2001 qui s'équilibre  
 de la façon suivante :

Dépenses de fonction. : 543 000

Dépenses d'investis. : 80 000

**Total Dépenses : 623 000 F**

Recettes de fonction : 543 000

Recettes d'investis. : 80 000

**Total Recettes : 623 000 F**

Le Conseil accepte à l'unanimité ce  
 budget.

#### - Service funéraire

Monsieur le Maire présente le  
 budget primitif 2001 qui s'équilibre  
 comme suit :

Dépenses de fonction.: 53 308

Dépenses d'investis. : 47 034

**Total Dépenses : 100 342 F**

Recettes de Fonction. : 53 308

Recettes d'Investis. : 47 034

**Total Recettes : 100 342 F**

Le Conseil à l'unanimité approuve  
 ce budget.

#### - Service eau assainissement

Dépenses de fonction. : 1 137 000

Dépenses d'investis. : 1 100 000

**Total Dépenses : 2 237 000**

Recettes de Fonction. : 1 137 000  
 Recettes d'Investis. : 1 100 000  
**Total Recettes : 2 237 000 F**  
 Le Conseil à l'unanimité approuve  
 ce budget.

### X ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

La somme de 300 000 francs a été  
 inscrite sur le BP 2001 de la  
 commune par l'équipe municipale  
 précédente. Cette somme va être  
 répartie comme suit : *Tableau ci-*  
*dessous*

### XI VOTE DES QUATRE TAXES

Monsieur le Maire expose aux  
 membres du Conseil Municipal que  
 des dépenses nouvelles devront  
 être inscrites au budget  
 supplémentaire ; les dépenses ne  
 pourront être équilibrées que par  
 une argumentation de la fiscalité.

Les taux nécessaires pour créer  
 cette recette supplémentaire  
 seraient les suivants :

Taxe d'habitation : 6,78%

Foncier bâti : 13,74%

Foncier non bâti : 61,61%

Taxe professionnelle : 11,56%

Le Conseil, à l'unanimité, approuve  
 ces taux .

*L'ordre du jour étant épuisé, la  
 séance est levée à 22 heures 30.*

Comité des Fêtes	75 000
Sport Culture Jeunesse du Thaurac	100 000
Ecole Omnisports de la Séranne	10 000
Etoile Sportive St Bauzilloise	28 000
Le Sou des Ecoles Laiques	12 000
OGEC	12 000
La Lyre	5 000
Les Fins Pêcheurs	3 000
Foyer Rural	4 000
Joyeuse Pétanque	1 500
Les Amis des Beaux Arts	4 000
Lo Publiaire	7 000
Biscan pas	1 000
Les Pétarelles	1 000
Les Anciens Combattants	1 000
St Hubert Club	3 000
OMS	25 000
Judo	1 200
Sports Loisirs	1 000
Divers	5 300

**Présents** : MM. CARLUIY R ; ISSERT M ; CICUT G ; BRESSON J ; ALLE O ; MARIN N ; MISSONNIER R ; OLIVIER D ; REBOUL F ; REY B ; Mmes AFFRE F ; ALLEGRE M ; LAMOUREUX C ; TONADRE M.

**Absente** : MARTIAL V

**Secrétaire de séance** : ALLEGRE Marie-Anne

## I TRAVAUX SALLE DES RENCONTRES :

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal la troisième et dernière tranche des travaux de la salle des rencontres.

Cette tranche concerne les murs de clôture et les façades.

Le montant des travaux s'élèverait à 295 000 francs HT . Une aide financière du Département et de la Région peut être demandée.

Le Conseil, après avoir examiné les plans, approuve le projet et la poursuite des travaux et autorise le maire à rechercher le financement auprès du Département et de la Région.

## II AGRANDISSEMENT DE LA M.G.P :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que des travaux d'agrandissement avaient été prévus précédemment afin de mettre le bâtiment de la M.G.P en conformité pour son activité.

Toutes les entreprises de Saint Bauzille de Putois ont été contactées pour établir un devis de ces travaux. Les devis ont été vérifiés par l'architecte Monsieur SIDOBRE.

Pour le gros oeuvre, trois entreprises ont répondu dont une seule de St Bauzille de Putois.

- FINIELS Denis, St Julien de la Nef  
58 870,41 F TTC
- SARL VERIBOIS, Frigoulet9 4  
075,35 F TTC
- FANOUI Construction, Montpellier  
101 584,65 F TTC

Monsieur le maire propose de retenir l'entreprise FINIELS pour l'exécution de ces travaux.

13 conseillers votent pour, 1 conseiller s'abstient (Monsieur ISSERT).

En ce qui concerne la charpente,

une seule entreprise a répondu : l'entreprise TSM à Ganges, pour un montant de 75 144,68 francs TTC. Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise T.S.M.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

## III RENOVATION DE L'ANCIENNE MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un projet de rénovation de l'ancienne mairie en 1997, n'avait pu être réalisé car le financement n'était pas bouclé.

Il avait été évalué à l'époque à 240 000 francs HT. Il peut bénéficier d'une aide de l'Etat de 72 000 francs, et d'une aide du Département de 122 500 francs.

Les entreprises ont été contactées pour établir des devis.

Ont répondu à cette consultation :

■SCMI : Monsieur DESRUELLES pour 520 000 F HT pour la totalité des travaux.

■DCTM : Monsieur Didier CAUSSE pour 206 300 F HT (sans les menuiseries et l'électricité)

■Denis FINIELS : pour 158 122,50 F HT (sans les menuiseries et l'électricité)

■SARL VERIBOIS pour 282 347 F HT sans l'électricité.

- Frédéric LAMOUREUX pour 24 900 F HT pour l'électricité.

Pour les travaux principaux , l'entreprise VERIBOIS a été retenue à l'unanimité.

Pour les travaux d'électricité, Frédéric LAMOUREUX a été retenu par 13 voix pour et 1 abstention (LAMOUREUX C).

Le total des devis s'élève à 307 247 F

## IV P.L.U

La loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain a apporté des modifications dans le contenu et les procédures

des P.O.S (Plan d'Occupation des Sols) qui deviennent P.L.U (Plans Locaux d'Urbanisme) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2001.

Suite à l'annulation du P.O.S. l'ancien conseil municipal par délibération du 9 septembre 1999 avait décidé l'élaboration d'un nouveau P.O.S. avec constitution d'un groupe de travail.

La nouvelle loi prévoyant une consultation plus large, le conseil décide d'annuler la délibération sur ce point.

L'élaboration du P.O.S. va être poursuivie selon les dispositions du P.L.U.

Ainsi conformément à l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme, il convient de fixer les modalités d'organisation de la concertation de la population.

Le Conseil Municipal décide donc à l'unanimité, à compter de ce jour et pendant la durée d'élaboration du projet, d'une procédure de concertation préalable associant les habitants de St Bauzille de Putois, les associations locales et toutes les personnes concernées dont les représentants des chambres consulaires et des communes voisines.

Il fixe ensuite les modalités de cette concertation qui seront :

- une information sur les modalités de la concertation sera effectuée par voie d'affichage en Mairie et par publication dans le Publiaire,
- un registre et une urnes destinés aux observations de toute personne intéressée seront mis tout au long de la procédure à la destination du public en Mairie, aux heures et jours ouvrables ;
- les plans et études en cours seront tenus à disposition du public pendant toute la durée de la procédure.

## V DELEGATIONS AU MAIRE :

Lors de la précédente réunion du Conseil Municipal et dans l'attente de connaître son fonctionnement, les délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales n'avaient pas été transférées à Monsieur le Maire.

Il s'avère que cette absence de

délégation complique la gestion courante de la commune.  
Monsieur le Maire sollicite cette délégation. Le Conseil vote à l'unanimité la délégation pour l'exercice des fonctions définies à l'article 2122-22 du Code général des Collectivités territoriales.

#### **VI REAMENAGEMENT DE LA DETTE :**

Compte tenu des taux proposés actuellement par le Crédit Agricole, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de réaménager les prêts contractés auprès de cet établissement.

Cette opération se réaliserait par la signature d'un simple avenant, portant réduction du taux à 6,95 %, sans affectation de la durée résiduelle du prêt réaménagé.

Le nouveau calcul générerait un allègement des annuités de 14 126,26 francs et du coût résiduel des emprunts de 128 049,41 F.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte cette proposition, et autorise le Maire à signer l'avenant correspondant.

#### **VII PARTICIPATION AUX VOYAGES SCOLAIRES :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que chaque année, les collèges et Lycées sollicitent les collectivités pour une participation financière aux séjours pédagogiques qu'ils organisent en France ou à l'Étranger.

Il propose de maintenir la participation à 30 % du montant du séjour payé par la famille avec un plafond à 500 francs par enfant.

Cette participation sera versée directement aux familles, sur présentation d'une attestation de l'établissement de sa participation aux séjours.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte cette proposition.

#### **VIII PARTICIPATION AU CENTRE AERE DE**

#### **GANGES :**

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, une participation de 40 francs par enfant et par jour est versée à la mairie de Ganges pour les enfants de St Bauzille qui fréquentent le centre aéré. En 2000, la participation totale s'est élevée à 4 440 francs.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de reconduire cette participation par enfant.

#### **IX REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES :**

Monsieur le Maire rappelle qu'une augmentation de cette redevance a été nécessaire afin de pouvoir faire face aux réparations ou remplacement des véhicules affectés à l'enlèvement des ordures.

Le Conseil, fidèle à ses engagements, refuse d'adhérer au SIICTOM car il est foncièrement contre la décharge du TRIADOU pour les risques qu'elle fait encourir aux Saint Bauzillois.

Tant que la question du site d'enfouissement des ordures ménagères de la commune ne sera pas réglé par le SYMPTOMA, il faut maintenir en l'état de fonctionnement la benne à ordures et prévoir son amortissement.

Il est ensuite étudié le recouvrement de la taxe des ordures ménagères par le rôle de la taxe foncière.

Le Conseil se partage sur l'opportunité de la recouvrer dans l'immédiat. Certains conseillers souhaitent que cette mesure soit mieux expliquée et reportée à plus tard.

Monsieur le Maire soumet cette décision au vote : 7 conseillers se prononcent contre l'application immédiate de cette mesure (MM. ALLE, ISSERT, MARIN, MISSONNIER, OLIVIER, REY, Madame TONADRE).

Le conseil étant à égalité de voix et

Monsieur le Maire ne voulant pas faire jouer sa voix prépondérante, il est décidé de reporter cette décision à une date ultérieure dans une séance où tous les conseillers seront présents ou représentés.

#### **X INDEMNITE DU RECEVEUR MUNICIPAL :**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une indemnité peut être allouée au receveur municipal pour sa gestion de la comptabilité communale.

Cette indemnité s'est élevée en 2000 à 3 255 francs brut.

Le Conseil, accepte à l'unanimité, d'attribuer cette indemnité.

#### **XI TERMITES :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil, qu'en novembre 2000, le Préfet avait demandé aux communes du Département de procéder à un recensement des foyers de termites identifiés.

Ce recensement étant terminé, il s'avère que le département de l'Hérault est largement concerné. Le Préfet propose donc de prendre un arrêté considérant l'ensemble du département de l'Hérault contaminé par les termites ou susceptible de l'être à court terme.

Le Conseil se prononce par 13 voix favorables à cet arrêté et une voix contre (M. CICUT).

#### **XII PASSAGE A L'EURO**

Monsieur le Maire rappelle qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002, l'utilisation de l'euro sera obligatoire.

Pendant la période de transition, la conversion en unité euro des contrats d'emprunt en cours d'exécution initialement établis en francs peut être effectuée.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, la conversion des contrats de prêts contractés auprès des divers établissements bancaires.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.*

**C.R. de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL DE MONTOLIEU**

*du samedi 21 avril 2001 à 21 heures*

**Présents:** Mrs CHAFIOL Guilhem, maire, CORVEZ Michel, APARISI Hubert, LEBON Cédric, CLAUDE Gérard, CAZALLET Eric, PONS Nicolas, Mmes LEONARD Anne Marie, HARAUD Laurence,

ANTHAMATTEN Anne Marie  
**Absente excusée:** Melle SEBASTIA Majorie  
**Secrétaire de séance:** Mme ANTHAMATTEN Anne Marie

#### **1 Rencontre avec les candidats à l'installation agricole à Bruyère**

Se sont présentés trois candidats :

1 \*- Monsieur Vincent GIROD : dans

le but d'une installation apicole (construction d'un bâtiment destiné à l'habitation et à l'exploitation). Mr GIROD souhaiterait réaliser une reconversion professionnelle et travaille dans l'apiculture depuis environ 7 ans. Il envisage la production de miel, pollen, gelée royale et une orientation vers l'apithérapie. Il dispose actuellement de 80 ruches et souhaiterait atteindre les 300 ruches

2\*- Madame BETSCHEN Marilyne souhaiterait réaliser une production de plantes aromatiques et médicinales. Afin d'améliorer sa productivité, elle envisage la plantation d'arbres fruitiers (figuiers...) ainsi que l'élevage de poules pondeuses (œufs bio). Elle habite déjà à MONTOLIEU.

3\*- Monsieur Patrick CORIGLIANO vit de son travail d'apiculteur depuis quelques années (marchés, 8 dépôts de vente) Il souhaiterait désormais réaliser un éco-musée miellerie, atelier de stockage et habitation.

Il envisage une structure en bois pour cette installation. Il présente au conseil les devis réalisés pour cette installation ainsi que le budget qui lui paraît nécessaire à cette opération.

A l'issue de ces divers entretiens, les membres du conseil échangent leurs opinions sur ces divers candidats. Il est observé que toutes ces installations nécessiteraient une révision du P.O.S au vu de l'utilisation des matériaux de construction nécessaires à ces bâtiments agricoles

Le conseil décide de se réunir afin de décider de la suite à donner à ces candidatures.

## 2 Virement de crédits

Mr le Maire rappelle qu'à la suite des incidents dus à la foudre et aux vols du matériel, il est nécessaire d'inscrire un emprunt au budget afin de pouvoir remplacer le matériel immédiatement. Cet emprunt ne sera pas réalisé. Il s'agit d'un équilibre budgétaire en attendant le remboursement des assurances. Cette inscription serait d'un montant de 210 000 f

Le conseil municipal à l'unanimité décide cette inscription de crédit pour l'acquisition du nouveau matériel. Les opérations sont les suivantes :

compte 2188 : 210 000 F  
compte 16412 : 210 000 F

## 3 Ligne de crédit

Mr CAZALET Eric expose au conseil municipal qu'à la suite des travaux d'assainissement et du camping, il y a lieu d'effectuer une ouverture de ligne de crédit à concurrence de 500 000 F; Cette ouverture de ligne de crédit autorisée à concurrence de 500 000 f sera ensuite apurée par la rentrée des subventions.

Mr CAZALET indique qu'après avoir étudié les propositions du crédit Agricole, de la Caisse d'Epargne et du Crédit Local (EOGIA), le Crédit Agricole présente une marge plus favorable par rapport aux autres établissements.

Le Conseil autorise cette ouverture de ligne de crédit qui sera utilisée en partie ou en totalité selon les besoins

## 4 Achat ordinateur

Messieurs APARISI et CAZALET font part au conseil de leurs diverses prises de contact auprès de plusieurs entreprises qui vendent des logiciels aux mairies.

Mr CAZALET conclut que les problèmes actuellement rencontrés résultent du fait que l'ordinateur actuel n'est pas assez puissant. Il faut donc changer l'ordinateur et assurer le transfert des données et la formation.

A la suite de cet exposé, le conseil municipal décide à l'unanimité

- d'acquérir un nouvel ordinateur (coût d'environ 11 000 F)
- de faire réaliser le transfert des données (coût d'environ 4500 F)
- de faire assurer la formation au passage à l'Euro (coût environ 2100 F HT, réponse à donner avant le 15 mai 2001)
- de donner à Mr le Maire tous pouvoirs pour la négociation des coûts et de la maintenance.

## 5 achat matériel et camion suite au vol

Mr le maire informe le conseil que

suite aux vols des 27 et 28 février 2001, le camion appartenant à la mairie n'a pas été retrouvé par la Gendarmerie.

Il indique qu'il est nécessaire d'en acheter un autre dans de plus brefs délais afin d'éviter les coûts élevés de la location actuelle.

Après délibération, à l'unanimité le conseil municipal décide d'acheter un véhicule neuf de même type que le précédent et de donner tous pouvoirs à Monsieur le maire afin de réaliser cet achat dans les conditions les plus favorables et d'imputer ce montant au compte 2188 "achat de matériel"

## 6 Vote des 4 taxes

Le conseil décide à l'unanimité de ne procéder à aucun changement concernant les quatre taxes (habitation, foncier bâti, foncier non bâti, taxe Professionnelle)

## 7 Tarifs 2001

### Camping :

prix par jour et par personne : 20 F  
Enfant de - 12 ans : demi tarif  
Emplacement/jour + électricité: 9 f

**Piscine:** Pas de changement  
ticket à l'unité : 12 F  
par 10 : 90 F

Abonnement ( Montolieu seulement 170 F / Foyer +10 F / enfant

**Eau:** Pas de changement

2 F / M3 consommé + abon. 650 F

**Ordures ménagères :** Pas de changement - 435 F / an / foyer

## 8 Embauche MNS été 2001

Mr le maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de créer un poste de maître nageur sauveteur pour la saison estivale 2001.

Il fait part de la candidature de Mr Alain GASTALDELLO, maître nageur à Montolieu en l'an 2000

Il rappelle les conditions du contrat signé la saison précédente.

Le conseil municipal, oui l'exposé du maire décide:

- de créer un poste de Maître nageur sauveteur pour la saison estivale 2001

d'autoriser Mr le maire à signer un contrat liant la commune et le maître nageur

## 9 Proposition de noms pour l'élaboration de la commission communale des impôts

La commission communale des impôts est renouvelée à chaque mandat municipal Elle est composée de membres choisis par les services fiscaux parmi les personnes proposées par le conseil municipal

En tant que membres titulaires sont proposés

Madame CORVEZ Antoinette, Monsieur Aparisi Hubert, Madame LEBON Brigitte, Monsieur CLAUDE Gérard, Monsieur CAZALET Eric, Monsieur PONS Nicolas, Madame

RAMBIER Lise Marie, Madame ANTHAMATTEN Annee Marie, Monsieur SEBASTIA Robert, Monsieur GELY Pierre, Monsieur COMMEIRAS André, Madame LAPOUSTERLE Valentine

En tant que membres suppléants: Monsieur COMMEIRAS Christian, Monsieur CHARRA Colin, Monsieur BUSSAT Christian, Monsieur OLIVA Mario, Monsieur CALLAY Philippe, Monsieur REBOUL Louis, Monsieur OLIVE Gaston , Monsieur FRUTOS Marcel, Monsieur ROOS Marc, Monsieur DAMAIS Marcel, Monsieur LE GUILLOU Christophe, Madame DIEBOLD Marie Ange

## 9 Adhésion SOFCAP

Le Centre de gestion propose de renouveler le contrat d'assurance pour couvrir les charges payées par la commune en cas de maladie, accidents du travail ... du personnel communal. Le conseil municipal décide d'adhérer au contrat proposé par la SOFCAP

## 10 Questions diverses :

Location du logement communal occupé par Mr AVEILLA.: 1144 F mensuels

*L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 1 H 30 du matin*

## C.R. de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL DE MONTOLIEU

du vendredi 11 mai 2001 à 21 heures

**Présents:** Mrs CHAFIOL Guilhem, CAZALET Eric, CORVEZ Michel, CLAUDE Gérard, PONS Nicolas, APARISI Hubert, LEBON Cédric, Mmes THARAUD Laurence, SEBASTIA Marjorie, LEONARD Anne Marie

**Absente :** Mme COLLET ANTHAMATTEN Anne Marie excusée

### 1 RENCONTRE AVEC L'ASSOCIATION DE DEFENSE DU PATRIMOINE HISTORIQUE ET PREHISTORIQUE DE LA VALLEE DE MONTOLIEU ET DE SES. ENVIRONS.

L'association , représentée par Mmes DELATTRE et RIVIER , demande une subvention de 7500 f pour un chantier de fouilles dans une grotte à La Devèze . Après délibération, le conseil municipal décide:

- qu'il n'est pas possible de donner 7500 F car certaines prestations ne sont pas subventionnables

- de réfléchir à la somme pouvant être allouée à cette association ultérieurement

Mr le maire propose de faire une demande au nom de la mairie à la DRAC (direction régionale des Affaires Culturelles ) pour l'obtention d'une subvention pour leur association

### 2 CHOIX DU CANDIDAT POUR L'ACHAT DE TERRAIN A

### BRUYERE

Les candidats pour l'achat de terrain à Bruyère étaient au nombre de trois

- Mr GIROD : apiculteur

- Mme BETSCHEN : plantes aromatiques et médicinales

- Mr CORIGLIANO: apiculteur

Les candidats ayant été entendus par le conseil , il y a trois semaines , l'assemblée délibérante procède au vote

M.r CORIGLIANO : 7 voix pour

Mme BETSCHEN : 2 voix pour

Mr GIROD : 0 voix

1 abstention

C'est donc à Mr CORIGLIANO Patrick que sera vendu le terrain d'un montant de 60000 F frais de géomètre en plus) pour son projet de miellerie et d'éco-musée , sous réserve que les deux parties soient d'accord sur les obligations et les contraintes .

### 3 DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE SELON LES ARTICLES 2112 DU C.G.CT

Aux termes de l'article L 2122.22 du code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Toutefois pour des raisons de rapidité et d'efficacité , et pour ne pas alourdir inutilement les débats du conseil municipal avec des points relevant de la gestion quotidienne de la commune, le Conseil municipal a la

possibilité de déléguer au maire un certain nombre de pouvoir.

Après avoir énuméré les pouvoirs attribués par l'article 2112.22 du CGCT , Mr le maire propose au conseil de lui donner délégation. En cas d'absence, cette délégation serait assurée par Mme LEONARD Anne Marie . Après délibération , le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité .

### 4 PRESENTATION ET MISE EN ROUTE DU P.L.U (Plan Local d'Urbanisme)

Le conseil municipal demande une mise en révision de notre P.O.S qui va se transformer en P.L.U

Les motivations sont les suivantes

- faire évoluer un document d'urbanisme vieux de dix ans

- assouplir les règlements sur les matériaux de construction

- profiter de l'élargissement territorial offert grâce à l'élaboration d'un P.L.U

- permettre de développer l'activité agricole et économique de la vallée

### 5 DELIBERATION POUR LA CONDUITE DES OPERATIONS AVEC LA D.D.E

Après délibération le conseil municipal donne son accord pour confier la conduite des opérations à la D.D.E pour les projets suivants :

1 Salle polyvalente

2 Poursuite de l'assainissement de la Vielle

3 Réfection du réseau d'eau potable de la Station Valgrand au mas Domergue

## 5 QUESTIONS DIVERSES

**Termites** : Mr le maire informe les conseillers que Mr le Préfet de l'Hérault souhaite prendre un arrêté stipulant que l'ensemble du Département de l'Hérault doit être considéré comme contaminé par les

termites ou susceptible de l'être

**Secrétariat de mairie** : Monsieur le maire propose l'emploi d'une secrétaire quelques heures par semaine afin d'aider Mme Albe dans son travail au secrétariat de mairie . Le conseil approuve l'idée et décide de faire un essai dans les semaines à venir.

**Mas Bruyère** : Les gérants du Mas

de Bruyère ont formulé auprès de la mairie plusieurs demandes pour une aide financière (baisse de loyer, aménagements supplémentaires ). Après délibération, le conseil décide de ne pas donner suite à leurs demandes les conditions de location étant toutes définies dans le bail commercial.

*L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 0 H 30*

## C.R. de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL D'AGONES

*le Jeudi 29 mars 2001 à 18h*

**Présents** : J. CAUSSE, M. MARTIAL, A. BERTRAND, E. PETRIS, M. Ch. ESPARCEL, P. TRICOU, Ph. LAMOUREUX, M. J. CAIZERGUES, S. GRANIER, E. BOURGET, H. POISSON

*Mme ESPARCEL est nommée secrétaire de séance.*

### I Rando Raid

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande présentée par Pic Saint Loup Aventure pour l'organisation du Raid Pic St Loup Haute Vallée de l'Hérault, le 8 juillet. Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **autorise** l'organisation de cette manifestation sous réserve que les organisateurs aient préalablement obtenu l'autorisation des propriétaires éventuels sur le parcours. Par ailleurs, il est précisé qu'aucun stationnement ne pourra être toléré au niveau de la mairie. Le stationnement devra se faire sur le parking de l'église.

### II Activité de restauration rapide à Valrac

Monsieur le Maire rappelle la demande M. Gordon PEARCE concernant l'installation saisonnière (16 juin/14 septembre) d'une activité de restauration rapide et débit de boissons sur le terrain de M. GAY Roland à Valrac.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **autorise** l'installation de cette activité, sous les réserves expresses suivantes :

- autorisation pour une seule saison, à titre d'essai
- pas de stationnement sur les chemins communaux ou sur la voie départementale
- activité close à 22 h

- pas de soirée à thème au delà de 22 heures (il n'y aura pas de dérogation)

- respect scrupuleux de la réglementation sanitaire. Une copie du courrier doit être adressée à la gendarmerie.

### III Expertise du rocher de l'Euzière

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de ses craintes en cas de demande de permis de construire sur les terrains dominés par le rocher de l'Euzières. Il propose de faire faire une expertise de ce rocher, pour dégager sa responsabilité. Une longue discussion s'engage. Ce problème reste à étudier. M. TRICOU, compte tenu de son implantation, ne prend pas position.

### IV Réaménagement du Presbytère

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le projet établi par M. SIDOBRE pour la réhabilitation du presbytère. Il permettrait de doter la commune d'une grande salle polyvalente plus d'une petite salle de réunion et de locaux annexes, en remplacement de la petite salle actuelle devenue trop exigüe, tout en réhabilitant les ruines devenues dangereuses et en sauvegardant le caractère propre du site de l'église.

Ce projet est estimé à 1 400 000 F. Il annule et remplace le projet présenté en 1997 pour lequel des subventions avaient été obtenues.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, et compte tenu de la nécessité d'augmenter les infrastructures de la commune tout en préservant la sécurité et l'architecture du site de l'église, **annule** le projet de 1997, **accepte**

l'avant projet de réhabilitation du presbytère pour un montant prévisionnel de 1 400 000 F et **décide** de lancer le projet et de demander les subventions les plus élevées possible auprès des administrations concernées. Il **autorise** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'avancée de ce projet.

### V Réunion de la CCCG

Monsieur le Maire annonce la réunion qui se déroulera le 04 avril. Le Conseil Municipal pense qu'il serait intéressant de faire partie des commissions d'aménagement du territoire et des Finances.

### VI SIICOM

Monsieur le Maire rappelle que nous ne sommes pour l'instant que clients du Siicotm. Néanmoins M. RIGAUD invite toujours la commune aux réunions. M. BOURGET est désigné pour suivre ce dossier.

### VII SYNDICAT DE LA HAUTE VALLEE DE L'HERAULT

Une réunion est programmée pour le 18 avril. Il convient de nommer les délégués à ce syndicat.

sont nommés délégués : MME POISSON et M. TRICOU

### VIII C.C.A.S.

Les membres du Comité Communal d'Aide Social sont les suivants : M. MARTIAL, H. POISSON, S. GRANIER, M.J. CAIZERGUES

### IX COMMISSIONS

Monsieur le Maire propose la création de plusieurs commissions et demande d'en nommer les membres, étant entendu que le maire en fait partie d'office.

- **Commission des Finances** : P. TRICOU, A. BERTRAND, M. CH. ESPARCEL, H. POISSON

- **Commission de l'Environnement et de l'Urbanisme** : M. Ch. ESPARCEL, M. MARTIAL, PH. LAMOUREUX, M.J. CAIZERGUES

- **Commission Travaux-Réseaux-Assainissement** : A. BERTRAND, PH. LAMOUREUX, E. PETRIS, M. MARTIAL, E. BOURGET

- **Commission Communication-animation** : M. MARTIAL, S. GRANIER, P. TRICOU, E. PETRIS

## **X Délégation du Conseil Municipal au maire**

En référence à l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales, le maire peut être chargé par délégation du conseil municipal de certaines tâches définies. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, délègue au maire les pouvoirs :

- de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires, dans la limite des plans de financement établi par le Conseil Municipal.

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme négociée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget

- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

- de passer les contrats d'assurance

- de prononcer la délivrance et la

reprise des concessions dans le cimetière

- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges

- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 30 000 F

- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts

- de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines) le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes

- de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme

- d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal

- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les domaines de l'urbanisme, du droit des sols, de la voirie, de la sécurité et de la gestion du patrimoine.

## **XI Indemnités du maire et des adjoints**

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu des articles L 2123-23-1 et L 2123-24 du Code général des collectivités territoriales, le maire et des adjoints peuvent recevoir des indemnités de fonction dont le taux maximal est fixé pour notre catégorie

de commune, à 17 % de l'indice 1015 pour le maire soit actuellement 3902 F par mois et à 12% de ce même indice multiplié par 40% pour les adjoints, soit 1102 F par mois. Il s'agit là de la strate de 1 à 500 habitants. Compte tenu de la taille de la commune, le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré **décide** à l'unanimité d'allouer la somme de 3000 F par mois à Monsieur le Maire soit 77 % de l'indemnité maximum et de 500 F à chacun des adjoints, soit 45.5 % de l'indemnité maximum.

## **Questions diverses**

### **Panneau d'affichage à Valrac :**

Mme Granier insiste pour l'installation d'un véritable panneau d'affichage sous vitre à Valrac. Commande doit être passée rapidement. MM. BOURGET et LAMOUREUX se chargeant de la pose.

### **Pont suspendu :**

il convient d'intervenir à nouveau auprès du Conseil Général pour obtenir l'entretien du pont suspendu et de signaler à la Gendarmerie les nombreuses infractions commises (dépassement fréquent du tonnage autorisé). Copie doit être adressée à M. RIGAUD.

### **Eclairage public :**

demande est faite de l'installation d'un éclairage public sur la départementale à Valrac. Ce projet doit être étudié sur place par la commission concernée.

### **Permanences des adjoints :**

M. MARTIAL indique qu'il est à la disposition téléphonique de toute personne qui en éprouverait le besoin. Les coordonnées seront disponibles sur le répondeur de la mairie.

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 15.*

**C.R. de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL D'AGONES**

*le Jeudi 03 mai 2001 à 18h*

**Présents** : J. CAUSSE, M. MARTIAL, A. BERTRAND, E. PETRIS, M. Ch. ESPARCEL, P. TRICOU, Ph. LAMOUREUX, M. J. CAIZERGUES, S. GRANIER, E. BOURGET, H. POISSON

*Mme ESPARCEL est nommée secrétaire de séance.*

## **I Lutte contre les termites**

Monsieur le Maire présente le projet d'arrêté de Monsieur le Préfet tendant à déclarer toutes les communes du département de l'Hérault comme étant contaminées ou susceptibles de l'être par les termites. Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cet arrêté.

Après en avoir délibéré, émet un avis favorable à ce texte par 7 voix pour et 4 voix contre

## **II Pont suspendu**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre écrite au service concerné

## **III Compte administratif 2000**

## COMMUNE

Monsieur le Maire fait présenter les résultats de l'exercice 2000 qui se solde par un résultat de l'exercice de 70 307.39 F et un résultat cumulé de 224 126.26 F pour la section de fonctionnement, un résultat de l'exercice de 49 816.08 F et un résultat cumulé de 312 846.79 F en investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié les chapitres et articles, approuve le compte administratif présenté par Monsieur le Maire, et le compte de gestion présenté par le Receveur Municipal.

### AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de 110 000 F au compte 1068 et de reporter la somme de 114 000 F au compte 002.

### SERVICE AEP

Les résultats du service, présentés au conseil municipal sont les suivants : fonctionnement ; résultat cumulé de 13870.45 F et en investissement un résultat cumulé de 43 967.89 F

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif présenté par Monsieur le Maire et le compte de Gestion présenté par le Receveur

Municipal.

### AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal décide de reporter intégralement le résultat de 13 870 au compte 002.

### CCAS

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif et le compte de gestion du CCAS, qui affiche un résultat cumulé en fonctionnement de 4 955 F. Ce résultat est reporté au compte 002.

## IV BUDGET PRIMITIF

### COMMUNE

Monsieur le Maire fait présenter les propositions du budget primitif qui s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 433 600 F et d'investissement à 778 000 F.

Le Conseil Municipal adopte les propositions de Monsieur le Maire et vote le budget sur les bases ainsi définies.

### AEP

Le budget primitif est équilibré en recettes et dépenses à 119 766 F en fonctionnement et à 137 166 F en investissement.

Le Conseil Municipal adopte les propositions de Monsieur le Maire et vote le budget sur les bases ainsi définies.

## CCAS

Le conseil Municipal adopte le budget primitif présenté par Monsieur le Maire, équilibré en recettes et dépenses de fonctionnement à 6955 F

## V Taxes communales

Le Conseil Municipal décide de conserver les taux de 2000, soit :

taxe d'habitation : 2.87 %  
foncier bâti : 4.31 %  
foncier non bâti : 20.81 %  
taxe professionnelle : 4.64 %

## VI Prévention des risques

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise à disposition du projet du Plan de prévention des risques naturels d'inondations pour la Haute Vallée de l'Hérault.

Devant la complexité du dossier, le Conseil Municipal demande qu'un technicien vienne en mairie pour répondre aux interrogations des conseillers.

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h*

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CEVENNES GANGEOISES

*Extrait du Compte rendu du Conseil du mercredi 17 avril à 20 h 30*

### 1 : OPAH - Rapport de l'étude de faisabilité par le bureau d'étude Urbanis.

Les représentants du bureau d'étude procèdent à un compte rendu complet de leur mission. Après étude, il apparaît que la programmation d'une OPAH sur le territoire de la Communauté de Communes est particulièrement opportun notamment pour les raisons suivantes :

- Un accroissement de la population actuellement plus rapide que dans l'ensemble du département,
- Un parc de logements anciens important,
- De nombreux logements vétustes,
- Beaucoup de logements vacants.

L'objectif de l'OPAH sera double

- Développer le parc de logements locatifs afin d'accueillir les nouvelles

populations et les jeunes qui décohabitent,

- Améliorer le parc de logements vétustes aussi bien pour les propriétaires occupants que pour les logements déjà loués.

Les représentants du bureau d'étude répondent ensuite aux questions des délégués.

Il convient maintenant pour la Communauté de Communes d'étudier les résultats de l'étude et de valider les termes de la convention qui devra intervenir. Ces aspects seront réglés lors de prochaines réunions avec l'aide des services de la DDE. Les communes devront également valider les opérations d'accompagnement proposées.

Parallèlement il conviendra également avec les services de la DDE de préparer le lancement des appels d'offres pour le suivi animation.

Les délais qui vont nécessiter ces opérations posent le problème de la date de démarrage effective de l'opération. En effet il ne paraît pas souhaitable (les opérations se comptant en année civile) de lancer l'opération au cours de l'été. Il paraîtrait plus judicieux de prévoir le démarrage effectif de l'opération début 2002. L'automne 2001 étant consacré à la préparation des dossiers. Le conseil devra prendre une décision à ce sujet.

### 2 : Débat d'orientation budgétaire

Le Président expose au Conseil que la Communauté de Communes comportant plus de 3 500 habitants, a l'obligation conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales de réaliser dans les deux mois précédant le vote

du budget un débat d'orientation budgétaire.

L'établissement du budget 2000 de la Communauté de Communes, premier budget de la nouvelle structure, avait été particulièrement délicat. D'une part des informations contradictoires tant sur l'obligation d'appliquer dès 2000 la fiscalité additionnelle que sur le montant précis de la DGF avaient perturbé nos réflexions. D'autre part la reprise de l'ensemble des dépenses réelles, le plus souvent non identifiées dans les budgets communaux, était difficile. Durant cette année 2000 il a fallu assurer dans un même temps la continuité du service public des écoles, la poursuite des programmes urgents d'investissement, la mise en place des structures administratives de la Communauté et le lancement des nouvelles actions décidées par le Conseil.

Malgré ce, le budget 2000 a pu être exécuté dans des conditions satisfaisantes.

Au total l'exercice 2000 se solde par un léger excédent de l'ordre de 45 000 F.

En investissement la plupart des programmes prévus ont été réalisés ou sont en cours de réalisations :- solde de la réhabilitation de l'école Maternelle et de la cantine de Ganges - Réhabilitation des Meuses de Cazilhac - Extension de l'Ecole du Thaurac.

Le programme acquisition de mobilier scolaire est prolongé en 2001.

Pour l'année 2001, les orientations budgétaires de la Communauté sont les suivantes :

### **Section de Fonctionnement dépenses et recettes**

Le Budget pour 2001 peut être établi en référence à une année complète de fonctionnement et compte tenu de la montée en charge progressive des compétences de la Communauté de Communes. Particulièrement la création de l'Office de Tourisme qui concerne une compétence importante de la Communauté.

Le total de budget de Fonctionnement devrait s'équilibrer aux alentours de 7 700 000 F tant en dépenses qu'en recettes en augmentation de 1 100 000 F par rapport au budget 2000.

Ces chiffres s'expliquent par des charges à caractère général ( frais d'administration sur une année pleine - entretien et sécurité des locaux scolaires - dépenses d'énergie), les charges de personnel (titularisation de

personnel, transformation de CES en CEC, nouveaux CES, intégration du personnel de l'Office de Tourisme CEC et Emploi Jeune), la prise en charge de la totalité de la subvention à l'Association du Pays Pic St Loup Haute Vallée de l'Hérault ( 29 F/habitant), les frais d'études de l'OPAH et potentiellement pour le projet de Gorniès et le Fesquet.

Les charges à caractère financier sont stables.

Parallèlement les recettes de fonctionnement, ventes des repas, reversement du CNASEA sur les contrats CES et CEC, subventions pour les emplois jeunes sont en augmentation ainsi que les dotations et participation de l'Etat(DGF) et du Conseil Général.

Le montant des bases d'imposition notifiées par les services de l'Etat montrent une augmentation de la richesses fiscale de notre Communauté. Néanmoins afin de faire face à ses compétences et assurer le financement de ses projets il sera nécessaire de faire appel à une augmentation de la fiscalité additionnelle ( 182 000 F environ).

### **Section d'investissement en dépenses et recettes**

En ce qui concerne le budget d'investissement l'année 2001 se caractérise par le solde de l'opération de réhabilitation des Meuses de Cazilhac et la réalisation de l'Extension de l'Ecole du Thaurac. Le programme acquisition de mobilier scolaire est reconduit. Un programme informatisation des écoles est prévu. Il vous sera également proposé la poursuite de l'équipement de la Communauté de Communes en matériel informatique et de bureau, l'acquisition d'un véhicule pour la cantine scolaire et de matériel pour l'entretien du Fesquet. Deux programmes en prévision nécessitent le montage de dossiers de demande de subvention et une décision du Conseil de Communauté, il s'agit de l'installation de jeux de cour à l'école maternelle de Ganges et la création d'une Bibliothèque Centre de Documentation à l'école du Thaurac.

Dans le même esprit l'agrandissement de la cantine des écoles de Ganges pourra faire l'objet d'un Budget Supplémentaire.

Enfin le projet de création des Ateliers Relais sur la zone des Broues qui sera budgété principalement sur 2002 fera

dès cette année, pour les études, l'objet d'un budget annexe en tant qu'opération assujettie à la TVA.

Monsieur le Président précise que la Dotation Globale de fonctionnement en substantielle augmentation par rapport à l'année 2000 permettra à la Communauté de Communes d'assumer en partie les charges liées à ses nouvelles compétences. Malgré ce, il sera nécessaire de faire appel à une légère augmentation de la fiscalité additionnelle. Après débat, le conseil décide d'une augmentation des taux de la fiscalité additionnelle de l'ordre de 4% pour les quatre taxes.

### **3 : Contrat de ligne de crédit avec la Caisse d'Epargne.**

Monsieur le Président propose au Conseil de délibérer afin de l'autoriser à conclure un contrat d'ouverture de crédit de trésorerie avec la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon pour permettre à la Communauté de faire face à ses besoins de trésorerie. Le montant est fixé à 1 500 000 F à taux variable indexé sur le T4M ( Taux mensuel moyen du marché monétaire) +0,25 point.

Cette ligne aurait pour caractéristiques suivantes

Montant : 1 500 000 F

Durée: 1 an

Taux : T4M+0.25 (paiement annuel des intérêts)

Commission: Néant

La délibération est adoptée à l'unanimité. Il est signalé que le crédit agricole pouvait accorder un taux indexé sur le T4M + 0,20 point(au lieu de 0,25). Contact sera repris avec la caisse d'épargne sur ce point.

### **4: Fixation des indemnités du Président et du Vice-Président**

Monsieur le Président expose au Conseil qu'il y a lieu de fixer le montant des indemnités allouées au Président et Vice-Président, conformément à la loi du 3 Février 1992 et au décret du 21 octobre 1998. Les indemnités des élus sont fixées par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique soit au 1.12.2000 l'indice 1015. Le président propose de fixer les indemnités à 50% du montant maximum autorisé pour les Communautés de Communes à fiscalité propre de la tranche 3 500 à 10 000 habitants. Cette décision prend effet dès l'élection du Président et Vice-

Président.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, décide d'adopter le montant des indemnités des élus versées dès leur élection.

### 5 : Poste de chargé de mission

Conformément aux dispositions de l'article 3, 3ème alinéa de la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifié il est proposé de créer pour une durée de 3 ans maximum renouvelable par reconduction expresse, un poste de chargé de mission pour le développement du territoire communautaire. Bernard CORDIER pourrait être recruté pour ce poste.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter la création d'un poste de chargé de mission.

### 6 : Modification du règlement Intérieur

Il est proposé de modifier l'article 7, 2ème paragraphe du Règlement Intérieur. La nouvelle rédaction proposée est : " Chaque commission est composée du président et de 8 délégués titulaires ou suppléants... ". Le reste sans changement.

Le conseil décide à l'unanimité d'adopter le Règlement intérieur ainsi modifié.

### Questions diverses

- Il est décidé de charger la Commission des Finances de suivre également les questions relatives au personnel de la Communauté.

- Mme Géralde RICOME ET Mr Remy\_CARLUY sont désignés pour faire

partie du Comité de Pilotage du projet de fusion des PAIO Intercommunale du Pic St-Loup et de la Haute Vallée de L'Hérault.

- Demande d'aide du Moto Club de l'églisette pour l'aménagement d'un terrain. Autant la Communauté de Communes prenant la suite du SIVOM du bassin de Ganges pouvait effectuer des travaux sur sa propriété (Le Fesquet), autant il n'est pas possible de réaliser des travaux sur la propriété d'autrui. Il sera néanmoins demandé à l'association de fournir à la Communauté de Communes un budget prévisionnel détaillé de son activité.

- Il est décidé que les convocations aux conseils et bureaux seront adressées aux délégués titulaires et suppléants.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CEVENNES GANGEOISES

Extrait du Compte rendu du Conseil du mercredi 25 avril à 20 h 30

### 1- COMPTE ADMINISTRATIF 2000

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil de Communauté les résultats de l'exercice 2000 de la Communauté de Communes tels qu'ils figurent au Compte Administratif 2000 et au Compte de Gestion du receveur.

(Tableau ci-contre)

Reste à réaliser recettes réelles

2 716 995 F

Restes à réaliser dépenses engagées

2 779 200 F

Le résultat réel de la section d'investissement 2000 fait apparaître un besoin de financement de 965 644.09 francs.

Le résultat de fonctionnement à affecter est de 949 269.22 francs.

La Présidence est assurée par Monsieur Pierre SERVIER Vice-Président, Monsieur RIGAUD quittant la salle.

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver les résultats du compte administratif 2000 de la Communauté de Communes tels que résumés ci-dessus et d'approuver l'affectation en réserves au compte 1068 de la somme de 949 269.22 francs et de prévoir au BP 2001 de la Communauté de Communes les crédits nécessaires afin de couvrir les besoins résiduels de la section d'investissement.

Le Conseil approuve à l'unanimité ce Compte Administratif.

Libellé	Résultat de clôture 99	Part affectée à l'investissement exercice 2000	Résultat de l'exercice 2000	Résultat de clôture cumulé 2000
<b>Section Investissement</b>				
Recettes exercice				
Dépenses exercice:				
Excédent			2898157.57	
Déficit			1987687.12	
	-1813909.54		+ 910470.45	- 903439.09
<b>Section fonctionnement:</b>				
Recettes exercice				
Dépenses exercice				
Excédent			6308610.74	
Déficit			5359341.52	
	+ 565908.36	- 565 908.36	+ 949269.22	+ 949269.22
<b>TOTAL</b>	- 1 248 001.18	- 565 908.36	+ 1 859 739.67	+ 45830.13

Monsieur RIGAUD reprend la présidence .

### 2 - ATELIERS RELAIS

Monsieur le Président indique au Conseil qu'il convient d'opter pour l'assujettissement à la TVA pour l'opération " Réalisation d'Ateliers Relais pour les artisans à Ganges " et de créer un budget annexe pour cette opération.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création d'un budget annexe assujetti à la TVA pour l'opération " Réalisation d'Ateliers Relais pour les artisans à Ganges " .

### 3 - BUDGET PRIMITIFS 2001: PRINCIPAL ET ANNEXE SOUMIS A LA TVA

Ce dossier est présenté par Monsieur Pierre SERVIER , Vice-Président.

Monsieur le Vice-Président présente

au Conseil, suite au Débat d'orientation Budgétaire du 17 Avril 2001, le vote du Budget Primitif Principal pour 2001 qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 7 703 620,00 Francs et en section d'investissement à la somme de 6 071 770,00 Francs.

Le Budget Primitif Annexe soumis à la TVA pour l'opération de réalisation d'Ateliers Relais à Ganges, s'équilibre en section d'investissement à la somme de 730 000,00 Francs.

Le Conseil décide à l'unanimité d'adopter le Budget Primitif Principal 2001 et le Budget Primitif Annexe 2001 soumis à la TVA.

En ce qui concerne la répartition des aides accordées aux associations des écoles et OMS, il est prévu que la commission des affaires scolaires se saisira de cette question pour une éventuelle harmonisation. La question de la fusion des OMS est également

évoquée.

#### **4 - VOTE DU TAUX DES TAXES DE LA FISCALITE ADDITIONNELLE 2001**

Monsieur le Président propose au Conseil de voter les taux suivants de la fiscalité additionnelle pour l'année 2001:

Taxe d'habitation: 2,79 %

Taxe foncière sur le bâti : 5,61%

Taxe foncière sur le non bâti : 19,09%

Taxe professionnelle : 4,19%

Le Conseil décide à l'unanimité d'adopter ces taux

Monsieur CHAFIOL suggère que pour l'avenir il soit étudié en cas de besoin, la possibilité d'une évolution différenciée des taux afin de ne pas alourdir la taxe foncière sur le non bâti.

#### **5 - TABLEAU D'AMORTISSEMENT DU MOBILIER**

Monsieur le Président propose au Conseil d'adopter le tableau d'amortissement ci-joint en annexe.

Le Conseil décide à l'unanimité d'adopter le tableau d'amortissement.

#### **6 -AMORTISSEMENT DES ETUDES FINANCEES PAR LE SIVOM DU BASSIN DE GANGES**

Monsieur le Président expose au Conseil que dans le cadre de ses compétences le **SIVOM** du Bassin de Ganges avait financé des études sur le domaine du Fesquet, ces frais de recherche et de développement d'un montant de 491 934.68 francs doivent être amortis dans un délai de cinq ans, soit une annuité d'amortissement de 98 387 Francs à compter de l'exercice 2001. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2001.

Le Conseil décide à l'unanimité d'adopter cette proposition.

Compte tenu de la lourdeur pour le budget de la Communauté de Communes de cet amortissement il est demandé que soit bien vérifié son obligation auprès de Madame le receveur.

#### **7- EQUIPEMENT DE LA COMMUNAUTE**

Monsieur le Président expose qu'il y a lieu de poursuivre l'équipement des services de la Communauté en matériel de bureau et informatique. Il s'agit d'un premier équipement qu'il est

possible de financer en section d'investissement (fax, ordinateur, logiciel ... ). Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2001.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter cette proposition.

#### **8- DESIGNATION DES COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES**

Monsieur le Président expose au Conseil qu'il y a lieu suite au renouvellement des délégués de désigner les Commissions d'Appel d'offres concernant les opérations : Extension de l'école du Thaurac, - OPAH - Création des Ateliers Relais. Il convient de désigner le Président et cinq membres du Conseil ainsi que cinq suppléants.

Sont désignés à l'unanimité :

Mr RIGAUD Jacques, Président de la Communauté, est désigné Président de toutes les Commissions.

##### **Commission d'Appels d'Offres "Extension de l'Ecole du Thaurac"**

Titulaires	Suppléants
Rémy <b>CARLUY</b>	MICHEL <b>ISSERT</b>
Jean <b>CAUSSE</b>	Etienne <b>PETRIS</b>
Guilhem <b>CHAFIOL</b>	ERIC <b>CAZALET</b>
Géralde <b>RICOME</b>	Pierre <b>CHANAL</b>
Michel <b>FRATISSIER</b>	Jean-Pierre <b>TERME</b>

##### **Commission d'Appels d'offres " OPAH "**

Titulaires	Suppléants
Jean-Paul <b>CAUSSE</b>	Etienne <b>PETRIS</b>
Gilles <b>SERRES</b>	Pierre <b>SERVIER</b>
Pierre <b>CHANAL</b>	Michel <b>CARRIERE</b>
Remy <b>CARLUY</b>	Roger <b>MISSONNIER</b>
Jean-Pierre <b>GAUBIAC</b>	Bernard <b>CAUMON</b>

##### **Commission d'Appel d'Offres " Création des Ateliers Relais " :**

Titulaires	Suppléants
Bernard <b>CAUMON</b>	Michel <b>FRATISSIER</b>
Pierre <b>SERVIER</b>	Claude <b>NAVES</b>
Pierre <b>CHANAL</b>	MICHEL <b>CARRIERE</b>
Michel <b>ISSERT</b>	Guilhem <b>CHAFIOL</b>
Jean-Pierre <b>TERME</b>	Jean-Pierre <b>GAUBIAC</b>

#### **9 - TRANSFERT DE CONTRATS DE TRAVAIL DE PERSONNEL**

Monsieur le Président propose au

Conseil que dans le cadre de la création de l'Office de Tourisme de la Communauté, la Communauté de Communes reprenne les contrats de travail des personnels travaillant dans ce secteur à St Bauzille de Putois et à Ganges. Ce transfert qui interviendra à compter du 1<sup>er</sup> juin 2001, concerne un contrat CEC de l'Office de Tourisme de Saint Bauzille de Putois NOGUERA Christine et un contrat CEC WYROBNIK France et un emploi jeune GIBELIN Camille de la Commune de Ganges. Le Président sollicite l'autorisation de signer les avenants aux contrats.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter cette proposition.

Il est précisé que ce transfert est effectué dans un premier temps pour faciliter le démarrage de l'office de tourisme mais que ce dernier a vocation à employer directement le personnel nécessaire à son fonctionnement.

#### **10 - AUTORISATION DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DU PERSONNEL**

Monsieur le Président expose au Conseil qu'il y a lieu d'autoriser les membres du personnel de la Communauté de Communes de solliciter le remboursement des frais de déplacements effectués dans l'exercice de leurs fonctions depuis leur recrutement. Les taux de remboursement sont ceux fixés pour les agents des Collectivités Territoriales par arrêté ministériel.

Le Conseil décide à l'unanimité d'adopter cette proposition.

#### **- QUESTIONS DIVERSES**

Les plus petites communes sont souvent confrontées à des problèmes liés aux absences (congrés, maladie, formation...) des secrétaires de Mairie. Il est proposé de mettre à l'étude la possibilité pour la Communauté de Communes d'avoir dans ses effectifs un poste, qui pourrait également assurer ponctuellement l'intérim dans les communes.

**SERVICE MEDICAL ET  
PHARMACEUTIQUE  
DE GARDE DIM. ET JOURS FERIES  
3<sup>ème</sup> TRIMESTRE 2001**

dimanche 01 juillet	DR LAVESQUE PH BOURREL	04.67.73.66.73. 04.67.73.84.12.
dimanche 08 juillet	DR DUCROS PH BANIOL	04.60.73.83.31. 04.67.73.80.20.
Samedi 14 juillet	DR TEHIO PH BOURREL	04.67.73.81.32. 04.67.73.84.12.
dimanche 15 juillet	DR TEHIO PH BRUN	04.67.73.81.32. 04.67.73.70.05.
dimanche 22 juillet	DR DUPONT PH BANIOL	04.67.73.87.95. 04.67.73.80.20.
dimanche 29 juillet	DR MORAGUES PH VALAT	04.67.81.31.34. 04.67.73.84.15.
dimanche 05 août	DR MONNEY PH BANIOL	04.67.81.32.84. 04.67.73.80.20.
dimanche 12 août	DR RENAUD PH BRUN	04.67.73.85.52. 04.67.73.70.05.
mercredi 15 août	DR MORAGUES PH SCHOENIG	04.67.81.31.34. 04.67.81.35.60.
dimanche 19 août	DR TEHIO PH SCHOENIG	04.67.73.81.32. 04.67.81.35.60.
dimanche 26 août	DR SEGALA PH BOURREL	04.67.73.91.83. 04.67.73.84.12.
dimanche 02 sept.	DR MORAGUES PH VALAT	04.67.81.31.34. 04.67.73.84.15.
dimanche 09 sept.	DR DUCROS PH BRUN	04.60.73.83.31. 04.67.73.70.05.
dimanche 16 sept.	DR DUPONT PH VALAT	04.67.73.87.95. 04.67.73.84.15.
dimanche 23 sept.	DR MORAGUES PH SCHOENIG	04.67.81.31.34. 04.67.81.35.60.
dimanche 30 sept.	DR MONNEY PH BOURREL	04.67.81.32.84. 04.67.73.84.12.

Le Médecin de Garde le Dim. assure le service du Samedi 12h au Lundi 9h  
La Semaine qui suit, il assure les urgences **de nuits en cas d'absence** du médecin traitant.  
La Pharmacie de Garde le Dim. assure le service du Samedi 19h au Lundi 9h.

**E T A T C I V I L**

Agonés ① - St Bazille ② - Montoulieu ③

**NAISSANCES**

- ② REY Coline
- ② GREJOIS Guillaume

**MARIAGES**

- ② VERDIER Pierre et MOSNIER Véronique

**DECES**

- ② OLIVIER Juliette le 02.02.01

## **Horaires d'ouvertures des mairies et permanence des élus**

**Agonés** - Mairie tél : 04 67 73 70 25

Secrétariat ouvert le **mardi** et **jeudi** après midi de 15h à 19h  
Permanence de M. le Maire les mêmes jours entre 16h et 17h et sur RV au secrétariat.

**Montoulieu** - Mairie tél : 04 67 73 79 09

Secrétariat ouvert le **lundi** et **jeudi** après midi de 13h30 à 17h et le **samedi** matin de 9h à 12h  
Permanence de M. le Maire le samedi 10h et 12h et sur RV au secrétariat.

**St Bazille de Putois** - Mairie tél : 04 67 73 70 12

**Nouveau horaires**

Lundi	de 8 h à 12 h	de 14 h à 18 h
Mardi	de 8 h à 12 h	de 15 h 30 à 19 h
Mercredi	de 8 h à 12 h	de 14 h à 17 h 30
Jjeudi	de 8 h 30 à 12 h	de 15 h 30 à 19 h
Vendredi	de 8 h à 12 h	de 14 h à 18 h

Les bureaux sont **fermés le Samedi** En cas d'urgence, le samedi et le dimanche matin, téléphoner au 06 70 79 13 07

**Permanences des élus :**

Monsieur Rémy CARLUY, Maire : Lundi, Mardi et Mercredi de 10 h à 12 h  
le Vendredi de 14 h à 17 h et sur rendez-vous.  
Monsieur Michel ISSERT, 1<sup>er</sup> adjoint : sur rendez-vous  
Monsieur Georges CICUT, 2<sup>ème</sup> Adjoint : Jeudi de 10 h à 12 h  
Monsieur Jean BRESSON, 3<sup>ème</sup> adjoint : tous les matins de 10 h à 12 h  
Monsieur Oscar ALLE, 4<sup>ème</sup> adjoint, sur rendez-vous

**Solution des mots croisés**

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
<b>A</b>	C	A	M	P	O	T	E	L	
<b>B</b>	O	R	B		B	A	L	A	I
<b>C</b>	L	I		A	S	P	I	R	E
<b>D</b>	O	Z	O	N	E		T	O	N
<b>E</b>	M	O	U	Ï	S	E		Q	I
<b>F</b>	B	N		E	S	T		U	S
<b>G</b>	I	A		R	I	A	V	E	S
<b>H</b>	E		I	S	O	L	E		E
<b>I</b>	R	I	O		N	E	R	V	I

Solution du G horizontal : vraies

## FEUILLE D'AUTOMNE

Une petite histoire extrait du Petit journal de Tashumka du 7 janvier 2001

Bonjour, je me présente :

Je m'appelle " Feuille d'automne ", je suis un petit garçon un peu exceptionnel car je mesure quelques millimètres. Un de mes passe-temps favoris est de chevaucher mon ami " Tout couleur " le papillon, inutile de préciser que je suis un cavalier hors pair. Pourtant un jour lors de ma promenade habituelle, alors que nous volions assez haut dans le ciel, une plume sortie de je ne sais où nous rattrape, elle me bouscule, ce qui me fait perdre l'équilibre, me voilà en chute libre dans les airs... Heureusement pour moi ma longue chute se termine sur le dos d'un petit nuage bleu. Celui-ci surpris de mon arrivée me demande :

" Qu'est-ce que tu fais sur mon dos ? Comment es-tu arrivé là ? "

Alors je lui explique l'accident, ma chute et surtout la perte de mon papillon, le nuage ne semble pas très ému par mon récit, mais il me recommande malgré tout de trouver une solution assez rapidement car il a très envie de faire pipi et je ne peux donc pas m'éterniser sur son dos. Il me propose quand même de m'emmener chez ses amis les Indiens.

Une fois au-dessus du camp de la tribu des " Nanaho " le nuage n'y tient plus et commence à faire pipi.

Au secours ! Au secours ! mon nuage diminue, je glisse et me voilà à nouveau en chute libre mais ce coup-ci je suis entouré de milliers de petites gouttes d'eau. Je me retrouve suspendu dans le vide accroché à une perche au sommet d'un tipi, un moment de répit très court car déjà mes bras fatiguent, je suis obligé de lâcher prise. Dans ma chute, je suis amorti par la toile à pluie, tendue dans le tipi, mais surtout, chance fabuleuse j'atterris sur un lit composé de plusieurs peaux de bisons très épaisses. J'ai un peu mal partout, mais je suis entier, il faut que je retrouve mon papillon. Soudain, je sens une présence dans le tipi, malgré le feu qui brûle dans le foyer le tipi est assez sombre. Mon cœur bat la chamade, je pensais avoir eu mon quota d'émotions, je me retourne prêt à courir et c'est à ce moment-là que j'aperçois ces deux grands yeux que je reconnaîtrai entre mille. Mon ami est là tout près de moi il m'entoure de ses ailes multicolores douces et chaudes, il m'explique qu'après l'accident, il est parti à ma recherche et c'est alors qu'il s'est fait surprendre par une petite pluie qui l'a forcé à se mettre à l'abri dans ce tipi. Finalement, il faudrait remercier le petit nuage bleu qui par son envie subite nous a permis de nous retrouver mon ami et moi.

Vanessa de Tashunka

## QUARANTE ANS...

Jeune, je ne suis plus,  
Vieille, je ne suis pas,  
Pourtant, je ne suis plus  
Celle que je ne suis pas...

J'ai peur du temps qui passe,  
Si vite et si sournois,  
L'avenir me dépasse,  
Et glisse entre mes doigts...

Et je ferme les yeux,  
Très fort, à en pleurer,  
Et je pense à tous ceux  
Disparus à jamais...

Jeune, je suis encore,  
Vieille, cela viendra,  
Je ne suis pas encore  
Celle que je ne suis pas...

Anne Marie LEONARD

## POUR MAMAN ...

Eternelle jeunesse que celle de tes yeux  
Clairs et pétillants de reflets malicieux...  
Ils se montrent changeants, tantôt gris, tantôt bleus,  
Se jouant des couleurs comme le font les cieux.

Quand la mélancolie les retient dans sa toile,  
Le gris prend le dessus, leur lumière se voile,  
Tes prunelles se perdent alors vers les étoiles  
D'un monde inconnu dont rien tu ne dévoiles...

Quand d'un regard complice avec nous tu partages  
Un fou rire, un secret, de simples enfantillages,  
Le bleu de tes iris se moque bien de l'âge  
Et exprime avec force son propre langage...

Eternelle jeunesse que celle de tes yeux  
Clairs et pétillants de reflets malicieux...  
Ils se montrent changeants, tantôt gris, tantôt bleus,  
Se jouant des couleurs comme le font les cieux.

Anne Marie LEONARD